

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05720 Numéro SIREN : 385 365 713 Nom ou dénomination : INETUM
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt 22597

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG et Autres

Inetum
(Anciennement GFI Informatique)
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Inetum
(Anciennement GFI Informatique)
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Inetum,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Inetum relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Chiffre d'affaires

La note « Chiffre d'affaires » de la section « 2.3. Règles et principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et leur correcte application.

■ Immobilisations incorporelles et financières

Les notes « Immobilisations incorporelles » et « Immobilisations financières » de la section « 2.3. Règles et principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels exposent les modalités d'évaluation des fonds de commerce, des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants, fondées sur les perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés des sociétés concernées. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de rentabilité ainsi que les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations.

■ Provisions pour risques et charges

La note « Provisions pour risques et charges » de la section « 2.3. Règles et principes comptables » et la note 8 « Provisions pour risques et charges » de la section « 2.4. Notes sur le bilan » de l'annexe aux comptes annuels exposent les règles de comptabilisation des provisions ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à revoir ces principes comptables, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON



Samuel Clochard

ERNST & YOUNG et Autres



Pierre Jouanne

1.COMPTES SOCIAUX ANNUELS

1.1 Bilan

(en milliers d'euros)				31.12.20	31.12.19
		Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	note 1	236 528	(58 719)	177 809	157 676
Immobilisations corporelles	note 2	37 255	(22 502)	14 753	15 016
Immobilisations financières	note 3	723 044	(27 712)	695 332	425 145
ACTIF IMMOBILISE		996 827	(108 933)	887 894	597 837
Stock de marchandises		220	(66)	154	125
Avances versées sur commandes en cours		228		228	292
Créances clients et comptes rattachés	note 4	225 209	(15 570)	209 639	148 763
Autres créances	note 5	158 907	-	158 907	145 906
Valeurs mobilières de placement		30	-	30	-
Disponibilités		127 109	-	127 109	89 882
Charges constatées d'avance	note 6	13 993	-	13 993	14 519
ACTIF CIRCULANT		525 696	(15 636)	510 060	399 487
Charges à répartir sur plusieurs exercices	note 6	8 844	-	8 844	4 219
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
TOTAL ACTIF		1 531 367	(124 569)	1 406 798	1 001 543

(en milliers d'euros)		31.12.20	31.12.19
Capital		133 141	133 141
Primes d'émission, de fusion, d'apport		72 082	71 319
Réserve légale		13 063	11 734
Report à nouveau		99 588	74 333
Résultat de l'exercice		(24 234)	26 585
Provisions réglementées		27 930	20 257
CAPITAUX PROPRES	note 7	321 570	337 369
Provisions	note 8	2 728	1 525
Autres fonds propres		14	14
PROVISIONS ET AUTRES FONDS PROPRES		2 742	1 539
Emprunt obligataire	note 9	192 036	91 234
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	note 9	424 328	197 013
Dettes financières diverses	note 9	162 542	93 898
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 168	1 099
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	note 10	54 235	55 747
Dettes fiscales et sociales	note 10	190 902	169 517
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	note 10	840	1 258
Autres dettes	note 10	8 611	13 529
Produits constatés d'avance		47 824	39 340
DETTES		1 082 486	662 635
Ecart de conversion passif		-	-
TOTAL PASSIF		1 406 798	1 001 543

1.2 Compte de résultat

(en milliers d'euros)		2020	2019
Prestations de services		732 634	785 735
Ventes de marchandises		1 138	2 697
CHIFFRE D'AFFAIRES	<i>note 11</i>	733 772	788 432
Production immobilisée	<i>note 12</i>	6 970	6 104
Subventions d'exploitation		747	232
Reprises de dépréciations et provisions et transferts de charges	<i>note 13</i>	21 045	9 946
Autres produits		106	324
PRODUITS D'EXPLOITATION		762 640	805 037
Autres achats et charges externes		(197 031)	(198 805)
Impôts et taxes et versements assimilés		(21 572)	(19 871)
Salaires et traitements		(368 123)	(386 066)
Charges sociales		(160 762)	(170 435)
Dotations aux amortissements et dépréciations	<i>note 14</i>	(14 138)	(10 516)
Autres charges		(388)	(576)
CHARGES D'EXPLOITATION		(762 014)	(786 269)
RESULTAT D'EXPLOITATION		626	18 768
Produits financiers des participations		22 163	28 508
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		430	27
Reprises sur provisions et dépréciations		474	7 338
Différences positives de change		33	7
PRODUITS FINANCIERS		23 100	35 880
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		(1 445)	(1 356)
Intérêts et autres charges financières		(18 792)	(18 951)
CHARGES FINANCIERES		(20 237)	(20 307)
RESULTAT FINANCIER	<i>note 15</i>	2 863	15 573
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		3 489	34 341
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 222	23
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1	27
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges		3 072	2 309
PRODUITS EXCEPTIONNELS		9 295	2 359
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(19 632)	(10 825)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(110)	(54)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(25 705)	(8 752)
CHARGES EXCEPTIONNELLES		(45 447)	(19 631)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	<i>note 16</i>	(36 152)	(17 272)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	<i>note 17</i>	-	-
Prime de partage des profits		-	-
Impôt sur les bénéfices	<i>note 18</i>	8 429	9 516
RESULTAT NET		(24 234)	26 585

2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS

2.1 Principaux Événements de l'exercice

ACQUISITION IECISA

Après avoir reçu l'accord de l'ensemble des autorités de la concurrence compétentes, le Groupe a acquis, le 24 avril 2020, via sa filiale Grupo Corporativo Gfi Informatica, 100% du capital de la société Informática El Corte Inglés (IECISA). Le Groupe Iecisa est spécialisé dans le conseil en technologie avec des projets à forte valeur ajoutée, notamment dans le domaine de la transformation digitale. En outre, IECISA apporte également son expertise multisectorielle sur d'autres thématiques clés, comme Industrie 4.0, Cybersécurité, Intelligent Workplace et les ERP (SAP). Ainsi, ce rapprochement permettra aux deux Groupes de combiner leurs expertises, d'accéder à de nouveaux marchés et d'enrichir leurs offres respectives de conseil et de services.

Nous avons souscrit à une augmentation de capital de Grupo Corporativo à hauteur de 88 366 milliers d'euros.

Cette acquisition s'est également portée sur le maintien d'un accord-cadre conclu entre El cortes Inglés et Iecisa. Cet accord commercial sur des prestations de services prévoit, sur une durée de 5 ans, un revenu minimum garanti à Iecisa.

Au cours de l'exercice Inetum a également acquis des participations dans les sociétés suivantes auprès de ses filiales :

- La société Cynapsis Inc acquise le 8 janvier 2020 pour 3 500 milliers d'euros ;
- La société Cynapsis France acquise le 1^{er} octobre 2020 pour 109 milliers d'euros
- La société Roff France acquise le 21 septembre 2020 pour 3 milliers d'euros

CHANGEMENT DE NOM

Pionnier historique du secteur, le groupe Gfi s'est développé en conservant sa culture entrepreneuriale et l'audace de ses débuts. Gfi a grandi au gré des changements sociétaux, économiques et technologiques. Après 10 ans de croissance, nous marquons notre entrée dans une nouvelle ère et harmonisons notre identité au niveau international. Le 1^{er} janvier 2021, nous devenons Inetum, Positive digital flow. Notre nouvelle identité est dévoilée devant l'ensemble de nos collaborateurs, à travers le monde, lors d'un événement digital en live et en multiplex dans nos différentes areas.

Avec un nouveau nom et une nouvelle identité, notre ambition est d'incarner ce que nous sommes devenus : un groupe intégré et international avec 27 000 talents dans 26 pays aux capacités considérablement renforcées, pour agir toujours au plus proche et en proximité de nos clients. A l'ère de la post-transformation digitale où le changement est continu, le mouvement incessant, nous nous affirmons comme l'ESN qui aide ses clients à tirer le meilleur du digital flow.

« Inaugurer ce nouveau nom est bien plus qu'un accomplissement, c'est un nouveau chapitre pour notre Groupe qui s'est radicalement transformé en 10 ans... En devenant Inetum, nous affirmons notre ambition de devenir un moteur d'innovation et de co-réussite de nos clients. »

Vincent Rouaix, PDG d'Inetum

Un nom qui revendique l'esprit entrepreneurial, ambitieux et de conquête. Un nom qui puise ses racines latines dans le mot "incrementum" signifiant « croissance ». Une expression graphique qui présente la combinaison de talents qui forme une seule et même entité et dont l'appellation est prolongée par une flèche « pixelisée », symbole de notre croissance, pointée vers le futur. Ce nouveau nom incarne également notre expertise. Celle d'un groupe qui a développé et diversifié son offre de solutions et sa présence à l'international, tout en répondant aux nouveaux enjeux des clients et de la société.

Dans ce monde en perpétuel changement, l'enjeu pour les entreprises et les organisations est de s'adapter à un flow digital permanent qui leur ouvre des perspectives économiques, managériales et sociales nouvelles. Pour Inetum, ce flow digital doit être mis au service de la performance et de l'impact positif des entreprises, des organisations et des institutions, sur les femmes, les hommes et l'ensemble de la société. Aider à tirer le meilleur de ce flow digital est la mission d'Inetum pour faire de ce nouveau monde digital un monde de réussite et d'engagement.

TRANSMISSIONS UNIVERSELLES DE PATRIMOINE (TUP)

Dans un but de simplification juridique du groupe en France, les sociétés Addstones, GFI Conseil et Intégration de Solutions, Cynapsys France, GFI Business Transformation et Roff France ont été dissoutes sans liquidation par transmission universelle de leur patrimoine à la société Inetum en date du 31 Décembre 2020.

Préalablement à la TUP de Cynapsys France, les titres de la société Cynapsys France ont été acquis le 1er octobre 2020 par Inetum auprès de ses filiales Cynapsys Inc et Cynapsys Com. De même, les titres de la société Roff France ont été acquis le 21 septembre 2020 par Inetum auprès de sa filiale Roff Consultores Independentes SA.

La société Business Document a été dissoute en date du 31 décembre 2020 par transmission universelle de son patrimoine à la société Inetum software.

Les Transmissions universelles de patrimoine ont été effectuées à la valeur comptable.

L'écart négatif constaté entre l'actif net reçu et la valeur nette comptable de la participation correspondant aux plus-values latentes sur les actifs apportés a été comptabilisé en Fonds de commerce et fera l'objet d'un test de dépréciation une fois par an (cf §2.3).

L'écart négatif constaté entre l'actif net reçu et la valeur nette comptable de la participation qualifiée de vrai mali a été comptabilisé en résultat financier.

Au 31 décembre 2020, le montant comptabilisé en fonds de commerce suite à ces opérations est de 14 208 milliers d'euros et ne nécessite pas de dépréciation. Le montant inscrit en produits financiers s'élève 389 milliers d'euros et le montant inscrit en prime de fusion est de 763 milliers d'euros.

Les conséquences de ces opérations sur les comptes 2020 sont indiquées dans les notes sur le bilan.

RENEGOCIATION DU CONTRAT SYNDIQUÉ

Le Groupe a signé le 12 mars 2020 un nouveau contrat de crédit syndiqué dont le montant s'élève à 780 millions d'euros. Cet emprunt amortissable sur 5 ans et portant des intérêts à taux variable, se décompose de la manière suivante :

- 500 millions d'euros destiné à l'acquisition de Iecisa et à refinancer les sommes restantes dues au titre de l'ancien crédit syndiqué. Cette ligne de crédit a fait l'objet d'un tirage de 424 millions d'euros au 31 décembre 2020;
- 155 millions d'euros destiné à financer une partie de l'ancien crédit syndiqué et à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire. Cette ligne de crédit a fait l'objet d'un tirage de 65 millions d'euros qui a été remboursé en totalité au cours de l'exercice.
- 50 millions d'euros pour financer les acquisitions et les investissements du Groupe. Cette ligne de crédit n'a fait l'objet d'aucun tirage au cours de l'exercice.
- 75 millions d'euros pour financer les besoins en fonds de roulement du Groupe. Cette ligne de crédit n'a pas été tirée au cours de l'exercice.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Le 20 mai 2020, le Groupe a émis un emprunt obligataire à échéance le 20 mai 2027. La valeur nominale de cet emprunt est de 40 millions d'euros, soit 400 obligations d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune. Les obligations portent intérêt au taux fixe de 4,00 % l'an et ce jusqu'au 20 mai 2021. À partir de cette date, les taux d'intérêts annuels applicables seront fonction des ratios de levier, à noter que le taux annuel applicable ne pourra en aucun cas excéder 3,75%.

Le 23 décembre 2020, le Groupe a émis un emprunt obligataire à échéance le 20 mai 2027. La valeur nominale de cet emprunt est de 60 millions d'euros, soit 600 obligations d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune. Les obligations portent intérêt au taux fixe de 4,00 % l'an et ce jusqu'au 20 mai 2021. À partir de cette date, les taux d'intérêts annuels applicables seront fonction des ratios de levier, à noter que le taux annuel applicable ne pourra en aucun cas excéder 3,75%.

COVID 19

Protection des salariés

Dès février 2020, une cellule de crise a été mise en place pour prendre les mesures nécessaires à la protection de la santé et de la sécurité des salariés et

à la poursuite des activités.

Au début du confinement (17 mars 2020), la grande majorité des salariés (productifs et non productifs) étaient en situation de télétravail avec un matériel adapté. En France, plus de 82 % des salariés productifs et plus de 98 % des salariés non productifs ont pleinement adopté le travail à domicile. Les mesures mises en œuvre pendant le confinement peuvent être résumées comme suit :

- Espace collaboratif de communication pour maintenir la proximité entre les salariés ;
- Support constant de la DSI pour répondre aux nombreuses sollicitations ;
- Réunions quotidiennes des managers pour communiquer les mesures à prendre, écouter et répondre aux difficultés rencontrées ;
- Ouverture d'une cellule d'écoute pour soutenir les salariés ;
- Interaction permanente avec les services généraux afin de permettre le retour des salariés sur site à l'issue du confinement : commandes de masques et gel hydroalcoolique, nettoyage renforcé des locaux, vérification des systèmes d'aération, marquage et affichage renforcés.

À l'issue du confinement (11 mai 2020), plusieurs plans de prévention (7 versions successives) ont été adoptés avec pour double objectif la protection des salariés et la poursuite des activités du Groupe. Ces plans ont, entre autres, porté sur les éléments suivants :

- Fourniture de gel hydroalcoolique et masques, nettoyage renforcé des sites et adaptation de la signalétique au sein des établissements pour indiquer les sens de circulation et les consignes à respecter ;
- Vérification des conditions de reprise d'activité de chaque client accueillant nos salariés ;
- Organisation du télétravail pour les salariés en situation de vulnérabilité et pour ceux le désirant. Depuis le 30 octobre 2020, le télétravail est de nouveau la norme ;
- Négociation et conclusion d'un avenant à l'accord sur le télétravail en vue de son déploiement ;
- Programme de formation des managers sur le management à distance compte tenu de la pérennisation des situations de télétravail.

Impact sur l'activité

Tout en protégeant ses employés, les dispositifs mis en place par le Groupe ont permis d'assurer la continuité des services pour l'ensemble des clients grâce à un recours au télétravail. Ainsi, le Groupe a rapidement déployé ses technologies de communication et de collaboration pour permettre le travail à distance chez ses clients.

Effet sur les états financiers

- **Comptabilisation des coûts induits par la Covid-19**
Comme recommandé par l'autorité des marchés financiers (AMF) et les normes comptables en France (ANC), tous les coûts supportés du fait du Covid-19 ont été comptabilisés dans le résultat d'exploitation. Il s'agit notamment des frais engagés pour permettre aux salariés de poursuivre leurs activités professionnelles en télétravail et les coûts supportés pour l'achat des masques, gels...
- **Subventions reçues de l'état et report de paiement des charges sociales**
Les mesures d'activité partielle mises en place du fait de la pandémie ont permis au Groupe de bénéficier des aides gouvernementales. Ces indemnités compensatrices reçues ont été comptabilisées en diminution des charges de personnel.
En outre, toujours dans le cadre des mesures de soutien, le Groupe a bénéficié en France d'un report de paiement des charges sociales dont le montant s'élève à environ 19.8 millions d'euros.

- Estimations des méthodes comptables

Les hypothèses comptables retenues par le Groupe pour la préparation des comptes annuels ont été revues afin de tenir compte de l'impact de la pandémie. Il s'agit notamment des méthodes d'évaluation des actifs incorporels et financiers tels que les logiciels, les titres de participation et fonds de commerce.

Distribution des dividendes

Du fait de la pandémie et de l'acquisition de Iecisa, l'Assemblée générale du 24 avril 2020 approuve la proposition du Conseil d'administration tenu à la même date de ne pas procéder à une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019.

2.2 Événements postérieurs à la clôture

Néant

2.3 Règles et principes comptables

PRÉAMBULE

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions de l'Autorité des normes comptables et plus particulièrement au règlement ANC n° 2018-07 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commerciaux

Les fonds de commerce ont une durée de vie illimitée et font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

La valeur d'utilité est appréciée sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de prévisions sur 5 ans ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur au bilan.

La quote-part des fonds de commerce liée à la clientèle est amortie sur 5 ans linéairement.

Logiciels et Frais de développement

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation de 1 à 5 ans.

Les logiciels créés à usage interne sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur le mode linéaire, à compter de la mise en service, sur la durée prévue d'utilisation de 5 à 10 ans.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur le mode linéaire, à compter de la mise en service, sur la durée prévue d'utilisation de 5 ans.

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées, est considérée comme un indice de perte de valeur.

En particulier, la valeur au bilan des frais de développement activés est comparée à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des

flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), basée sur les budgets d'exploitation pour l'exercice à venir et des prévisions de chiffres d'affaires pour les quatre années suivantes. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur au bilan est supérieure à la valeur d'utilité.

Il est constaté un amortissement dérogatoire pour le montant des dépenses portées à l'actif tant sur les logiciels créés à usage interne que sur les frais de développement activés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- Matériel informatique : 1 à 5 ans ;
- Matériel de transport : 5 ans ;
- Matériel de bureau/autres : 5 à 10 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les frais liés à ces acquisitions sont enregistrés en charges exceptionnelles.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte, notamment, de la quote-part d'Inetum dans les capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de prévisions sur 5 ans ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

Les actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions à objectifs multiples sont considérées comme des titres immobilisés. Lorsque leur valeur d'acquisition est inférieure à la moyenne des cours du dernier mois, une dépréciation est enregistrée correspondant à la différence entre le cours historique et la moyenne des cours du mois.

Créances rattachées à des participations

Dans le cadre de la gestion de leur trésorerie, Inetum et ses filiales ont des intérêts financiers communs. Une optimisation de la gestion de leurs flux et de leurs besoins et excédents de trésorerie est réalisée par la Société mère. Ces opérations sont réglementées par les conventions de trésorerie signées entre Inetum et ses filiales.

Les sommes mises à la disposition de Inetum par ses filiales sont rémunérées sur la base de la moyenne trimestrielle Euribor 3 mois + 0,75 %.

Les sommes prêtées par Inetum à ses filiales sont rémunérées sur la base de la moyenne trimestrielle Euribor 3 mois + 1,25 %.

Cette règle de calcul des intérêts sur comptes courants a pour objectif de se rapprocher de la réalité économique des taux d'intérêt pratiqués par les banques et les établissements de crédit.

La décision de déprécier les comptes courants et créances rattachées à des filiales d'Inetum, est effectuée en tenant compte notamment des capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés.

ACTIF CIRCULANT

Clients et comptes rattachés

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

Les créances dont l'échéance est dépassée depuis plus de 12 mois font l'objet d'une analyse au cas par cas et d'une dépréciation en fonction du risque de non-recouvrement, le cas échéant, à l'exception des créances garanties par la société Euler Hermes Sfac et des créances sur les administrations qui ne

font pas l'objet de litiges.

Les créances faisant l'objet de litiges sont dépréciées au cas par cas.

AFFACTURAGE DES CRÉANCES CLIENTS

Inetum procède à l'affacturage de la majeure partie de ses créances clients auprès de BNP Paribas Factor. Une assurance couvre partiellement le risque de non-paiement.

En présence d'un contrat d'affacturage sans recours, les créances pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée ne sont pas maintenues dans le poste « clients ».

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

L'évaluation est estimée globalement par type de placement en fonction des cours officiels à la date de clôture de l'exercice.

CHARGES A RÉPARTIR

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges à étaler et repris sur la durée de l'emprunt.

Les frais d'augmentation de capital sont imputés nets d'impôt sur les primes d'émission.

CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux cours en vigueur au 31 décembre. Les pertes de change latentes dégagées à cette occasion sont provisionnées.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui peuvent être évalués de manière fiable.

Inetum ne provisionne pas ses engagements relatifs aux avantages du personnel à long terme. Les engagements de retraite figurent en engagements hors bilan, ils sont évalués conformément aux dispositions de la recommandation n° 2018-07 de l'ANC.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux et de change, Inetum est amené à souscrire des instruments dérivés. Inetum applique un traitement comptable de couverture conformément à l'article 372-2 du PCG. Pour être qualifié de couverture, il est notamment nécessaire que les instruments dérivés aient pour effet de réduire le risque de variation de valeur affectant l'élément couvert et que les variations de valeur de l'élément couvert et l'instrument dérivé soient corrélées.

Les écarts de taux dégagés sur ces instruments financiers sont comptabilisés en résultat financier.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

1. Assistance technique, conseil et intégration de systèmes en régie

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

2. Prestations faisant l'objet d'un forfait

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

3. Intégration de systèmes associée à des ventes de matériels

La part de revenu relative aux matériels est enregistrée lorsque le transfert des risques et avantages est effectué. Ce transfert a généralement lieu à la livraison, sauf dans les cas où les projets présentent un degré de complexité inhabituel et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Dans ce cas, le projet est considéré dans son ensemble et le revenu est enregistré à l'avancement.

La part de revenu relative aux prestations de services est enregistrée à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

4. Ventes de progiciels et de matériels

Pour les ventes de progiciels et de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu à la livraison.

5. Maintenance

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré *prorata temporis* sur la durée du contrat.

IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

L'impôt est calculé au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

1. Intégration fiscale

La société Inetum est tête de Groupe d'un périmètre d'intégration fiscale. Celui-ci comprend l'ensemble des filiales et sous-filiales françaises détenues à 100 % au 1^{er} janvier de l'exercice.

Inetum constate en résultat la charge d'impôt correspondant au résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale. L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits des sociétés intégrées n'est pas restituée par Inetum.

2. CIR

Les crédits d'impôt recherche sont comptabilisés en produit d'impôt.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments, qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société.

2.4 Notes sur le bilan

NOTE 1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.19	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.20
Frais d'établissement	437	-	-	-	437
Fonds de commerce	134 946	-	-	14 206	149 152
Relations Clientèle	16 160	-	-	-	16 160
Frais de développement	9 114	-	-	3 678	12 792
Logiciels	34 390	247	-	4 337	38 974
Immobilisations incorporelles en-cours	15 814	12 258	(1 801)	(7 257)	19 014
Valeurs brutes	210 861	12 505	(1 801)	14 964	236 528
Frais d'établissement	437	-	-	-	437
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Relations Clientèle	11 208	610	-	-	11 818
Frais de développement	5 780	1 728	-	-	7 508
Logiciels	27 488	3 057	-	753	31 298
Immobilisations incorporelles en-cours	-	-	-	-	-
Amortissements	44 913	5 395	-	753	51 064
Fonds de commerce	6 695	-	-	-	6 695
Logiciels	1 578	-	(618)	-	960
Dépréciations	8 273	-	-	618	7 655
Valeurs nettes	157 676	7 110	-	14 211	177 809

L'augmentation du poste Fonds de commerce se ventile de la manière suivante (en milliers d'euros) :

Sociétés absorbées	Fonds de commerce
ADDSTONES	11 013
GFI BT	1 264
CYNAPSYS	109
CIS	
ROFF	1 819
Total Brut	14 206
Provision pour dépréciation	-
Total Net	14 206

Les provisions pour dépréciation de logiciels concernent, à hauteur de 860 milliers d'euros le logiciel à usage interne Théseus dont la mise au rebut est anticipée suite au changement prévu d'ERP au sein du groupe, et d'autres logiciels acquis à hauteur de 100 milliers d'euros.

Les immobilisations incorporelles en cours concernent des projets sur des logiciels à usage interne ainsi que des frais de développement ;

Les relations clientèle se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Date d'acquisition	Valeur Brute	Dotation 2020	Amort Cumulé	Valeur Nette
Gfi BUS - Relation Clientèle	01.10.15	14 094	610	9 752	4 342
Gfi IES - Relation Clientèle	01.07.06	1 066		1 066	
Euvoxa - Relation Clientèle	01.01.09	1 000		1 000	
TOTAL		16 160	610	11 818	4 342

NOTE 2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.19	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.20
Matériel de transport	141		(78)	22	85
Instal. techniques, matériel et outillage	21 978	1 683	(159)	127	23 629
Matériel et mobilier de bureau	6 289	225	(1)	104	6 617
Matériel informatique	5 487	1 255	(257)	387	6 872
Immobilisations en cours	49	22	(35)		36
Autres immobilisations corporelles	16				16
Valeurs brutes	33 960	3 185	(530)	640	37 255
Matériel de transport	141		(78)	22	85
Instal. techniques, matériel et outillage	11 073	2 159	(65)	72	13 239
Matériel et mobilier de bureau	3 482	525	(1)	70	4 076
Matériel informatique	4 247	797	(255)	313	5 102
Amortissements	18 943	3 481	(399)	477	22 502
Valeurs nettes	15 016	(296)	(131)	163	14 753

NOTE 3 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.19	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.20
Titres de participations	328 972	91 867	-	(5 953)	414 886
Actions propres	486	-	-	-	486
Versement d'apport non capitalisé	5 823	-	-	-	5 823
Créances rattachées à des participations	100 610	273 108	(89 859)	-	283 859
Prêts	10 417	1 607	(9)	622	12 637
Dépôts	4 061	93	(108)	35	4 081
Compte de garantie	-	-	-	-	-
Autres créances immobilisées	1 516		(280)	35	1 271
Valeurs brutes	451 885	366 675	(90 256)	(5 261)	723 044
Titres de participations	5 522	1 263	(183)	-	6 602
Versement d'apport non capitalisé	5 823	-	-	-	5 823
Créances rattachées à des participations	15 397	182	(291)	-	15 288
Dépréciations	26 742	1 445	(474)	-	27 712
Valeurs nettes	425 145	365 230	(89 782)	(5 261)	695 332

TITRES DE PARTICIPATIONS

Les participations sont détaillées dans le tableau des filiales et participations figurant en note 23.

L'augmentation de la valeur brute des titres de participation correspondent aux titres suivants :

- titres GFI Grupo Corporativo pour un montant de 88366 milliers d'euros suite à une souscription d'augmentation de capital ;
- titres Cynapsys Inc pour un montant de 3 501 milliers d'euros ;
- titres Cynapsys France pour un montant de 110 milliers d'euros ;
- titres Roff France pour un montant de 3 milliers d'euros.

La diminution de la valeur brute des titres de participation correspond aux titres des sociétés rachetées au 31/12/2020 suivants :

- titres Addstones pour un montant de 3011 milliers d'euros ;
- titres GFI Business Transformation pour un montant de 2 037 milliers d'euros ;
- titres GFI Conseil et Intégration de Solutions pour un montant de 905 milliers d'euros ;
- titres ROFF France pour un montant de 3 milliers d'euros.

Les dépréciations de titres de participation, compte tenu des valeurs d'inventaire déterminées au 31 décembre 2020 (sur la base des prévisions sur 5 ans avec des taux d'actualisation de 9 % et 12 %), et de la situation nette comptable des filiales, s'élèvent à 6602 milliers d'euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Inetum Business Solutions France pour 2 605 milliers d'euros ;
- Inetum UK Limited pour 1 637 milliers d'euros ;
- Inetum Holding Tunisie pour 1 263 milliers d'euros ;
- Inetum Africa pour 842 milliers d'euros ;
- Inetum Cote d'Ivoire pour 253 milliers d'euros.
-

ACTIONS PROPRES

Les actions propres s'élèvent à 466 milliers d'euros, correspondant à 70 030 titres représentant 0,1 % du capital social.

VERSEMENT D'APPORT NON CAPITALISÉ

Le versement d'apport non capitalisé correspond à un versement en « quasi capital » de 5 823 milliers d'euros au profit de la filiale allemande Inetum Germany. Ce montant est totalement déprécié.

CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Les créances rattachées à des participations correspondent aux comptes courants des filiales, dans le cadre des conventions de trésorerie du Groupe.

Les dépréciations des créances rattachées à des participations s'élèvent à 15288 milliers d'euros et concernent les comptes courants de :

- Inetum Germany pour 12 810 milliers d'euros ;
- Inetum UK Limited pour 497 milliers d'euros ;
- Inetum Cote d'Ivoire pour 1 979 milliers d'euros ;

NOTE 4 Clients et comptes rattaché

(en milliers d'euros)	31.12.20	dont produits à recevoir	31.12.19
Clients hors Groupe	41 830		39 407
Clients Groupe	17 073		6 352
Créances cédées au factor	88 000		16 681
Factures à établir	77 810	77 810	87 453
Créances litigieuses	495		471
Effets à recevoir	0		9
Clients et comptes rattachés, brut	225 209	77 810	150 373
Dépréciation des créances douteuses	(15 571)		(1 610)
Clients et comptes rattachés, net	209 639	77 812	148 763

L'ensemble des créances clients et comptes rattachés présente des échéances inférieures à un an.

Suite à la mise en place du contrat de cessions de créances clients au factor sans recours, les créances cédées ne figurent plus dans le poste clients.

Les créances clients cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage sans recours représentent un montant TTC de 21 610 milliers d'euros.

NOTE 5 Autres créances

(en milliers d'euros)	31.12.20	dont produits à recevoir	31.12.19
<u>Etat et autres collectivités publiques</u>			
Créance de CICE	225		250
Autres Crédits d'impôts du groupe d'intégration fiscale	36 482		35 985
Taxe sur la valeur ajoutée	9 275		9 267
Autres impôts	1 927		1 672
Autres produits à recevoir	0		84
<u>Filiales</u>			
Filiales intégrées fiscalement, Impôt sur les bénéfices	899		433
Comptes courants débiteurs Groupe	97 453		89 103
Créances liées au personnel	12 002	1 507	8 628
Débiteurs divers	83		48
Avoirs à recevoir	561	561	436
Total	158 907	2 068	145 906
Dépréciation des autres créances	0		0
Total autres créances	158 907	2 068	145 906

CRÉDITS D'IMPÔT DU GROUPE D'INTÉGRATION FISCALE

1. Crédit d'impôt recherche

Les crédits d'impôt recherche comprennent la part portée par la Société pour le compte de ses filiales intégrées fiscalement, à hauteur de 5 352 milliers d'euros. La contrepartie est présentée au passif en « Dettes fiscales » pour le même montant (cf. note 10 Dettes d'exploitation et autres).

ÉCHÉANCES

Les autres créances ont toutes une échéance inférieure à un an, à l'exception des créances de CIR afférentes aux exercices 2017 à 2020, pour un montant de 36 482 milliers d'euros.

NOTE 6 Comptes de régularisation

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation engagées au cours de l'exercice qui se rattachent à l'exercice suivant.

CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les charges à répartir sur plusieurs exercices correspondent aux frais engagés lors de la souscription :

- de l'emprunt obligataire en juillet 2018 de 90 millions d'€
- de l'emprunt de mai 2020 de 780 millions d'€
- de l'emprunt obligataire de mai 2020 de 40 millions d'€
- de l'emprunt obligataire de décembre 2020 de 60 millions d'€

Ces frais sont amortis sur la durée de vie respective de ces emprunts.

(en milliers)	Valeur brute 31.12.19	Amort. cumulés 31.12.19	Valeur nette 31.12.19	Augmentation	Amort.	Valeur nette 31.12.20
Frais d'émission emprunt obligataire 90M 2018	495	(101)	394	-	(71)	324
Frais d'émission emprunt 410M 2018	4 400	(1 432)	2 968	-	(2 968)	-
Frais d'émission emprunt 2020	857	-	857	7 460	(1 117)	7 200
Frais d'émission emprunt Obligataire 40M 2020				770	(78)	692
Frais d'émission emprunt Obligataire 60M 2020				630	(2)	628
Total des charges à répartir	5 752	(1 533)	4 219	8 860	(4 236)	8 844

NOTE 7 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Avant Affectation au 31.12.2019	Variation	Distribution de dividendes	TUP	Affectation du Résultat 2019	Résultat 2020	Avant Affectation au 31.12.2020
Capital	133 141	-	-		-	-	133 141
Primes d'émission	71 004	-	-		-	-	71 004
Primes de fusion	315	-	-	763	-	-	1 078
Réserve légale	11 734	-	-		1 329	-	13 063
Report à nouveau	74 333	-	-		25 255	-	99 588
Résultat de l'exercice	26 585	-	-		(26 584)	(24 234)	-24 234
Provisions réglementées	20 257	7 673	-			-	27 930
Total	337 369	7 673	-	763	-	(24 234)	321 570

CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève ainsi à 133 141 542 euros, composé de 66 570 771 actions de 2 euros de valeur nominale. Ces actions sont toutes de même catégorie. Les actions propres ne donnent pas lieu au versement de dividendes.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires cumulés constatés sur les logiciels développés destinés à un usage interne et aux frais de développement activés.

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Droits à l'attribution d'actions gratuites : plan du 21 janvier 2016

Le Conseil d'administration, en date du 21 janvier 2016, avait décidé d'attribuer à certains salariés des droits à gratuite d'actions Gfi Informatique.

Le Conseil d'Administration du 21 février 2018, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, avait autorisé l'attribution définitive de 77 500 actions gratuites. 77 000 actions avaient été attribuées par prélèvement sur les actions existantes issues du programme de rachat.

Plan d'actions gratuites de 2020

Le 24 avril 2020, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a autorisé l'émission ou le transfert d'actions de performance gratuites, pour un montant maximum de 1,36 % du capital social de la Société (correspondant à 900.000 actions au moment de la décision susmentionnée), afin qu'elles soient attribuées à certains mandataires sociaux de la Société et salariés du Groupe, et a décidé d'autoriser le Conseil d'administration à adopter, dans les limites, modalités et conditions fixées par décision des actionnaires, ainsi qu'à attribuer gratuitement des actions de performance dans le cadre des plans dits :

- "Plan 1, Plan 1 bis, Plan 2" réservé aux salariés et nouveaux entrants
- "Plan 3" au bénéfice du Président-Directeur Général de la Société.

« Plan 1 et Plan 1Bis »

Dans les limites de l'autorisation accordée selon la 11ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 avril 2020, le Conseil d'administration, du 24 avril 2020, a approuvé le Plan 1 et le Conseil d'administration du 13 octobre 2020 a approuvé le Plan 1 bis qui consent à certains salariés et au mandataire social des droits à actions gratuites dont le nombre s'élève à 718 812.

Ces actions seront attribuées aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition minimale de deux ans et sous respect de conditions de présence et de performance. Toutefois, il convient de noter que dans le cadre du plan 1 bis, la période d'acquisition minimale de 2 ans sera calculée à compter de la date d'attribution soit le 13 octobre 2020.

« Plan 2 »

Dans les limites de l'autorisation accordée selon la 11ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 avril 2020 et le Conseil d'administration, du 24 avril 2020, qui consent à certains Corporate VPs et aux employés du groupe des droits à actions gratuites dont le nombre s'élève à 85 000.

Ces actions seront attribuées aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition minimale de deux ans et sous respect de conditions de présence et de performance.

« Plan 3 »

Dans les limites de l'autorisation accordée selon la 11ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 avril 2020, le Conseil d'administration, le 24 avril 2020, a approuvé le Plan 3 et a procédé, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, au bénéfice du Président et Directeur Général de la société et ce dans la limite de 100 000 actions.

Ces actions seront attribuées aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition minimale de deux ans et sous respect de conditions de présence et de performance.

Le Conseil d'administration du 25 février 2021 a constaté que les objectifs de performances relatifs à la Tranche 2 des Plans 1 et 1bis n'avaient pas été atteints au vu des éléments financiers de l'exercice 2020. Toutefois le Conseil d'administration, compte tenu des circonstances exceptionnelles ayant marqué l'exercice 2020 du fait de la pandémie et de ses conséquences sur les performances de la Société, propose d'allouer 40% du nombre d'actions gratuites correspondant à la Tranche 2 au profit des bénéficiaires (soit 18% du nombre total d'actions gratuites potentiellement allouées aux bénéficiaires), étant précisé que les autres conditions prévues aux Plans 1 et 1bis restent inchangées

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2020 envisagée est la suivante :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires :

- constate que le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 24 234 milliers d'euros ;
- décide d'affecter la perte au compte report à nouveau

NOTE 8 Provisions pour risques et charges

VARIATIONS DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31.12.20	31.12.19
Litiges prud'hommaux et divers risques salariaux	1 240	951
Risques fiscaux et sociaux	1 488	574
Total des provisions pour risques et charges	2 728	1 525

Les dotations et reprises aux provisions pour risques sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

NOTE 9 Dettes financières

Les échéances des emprunts et dettes au 31 décembre 2020 se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.20	échéances		31.12.19
		- 1 an	1 à 5 ans	
Emprunts obligataires	190 000		190 000	90 000
Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 036	2 036		1 234
Emprunts obligataires	192 036	2 036	190 000	91 234
Emprunts moyen terme auprès des établissements de crédit	424 218	44 654	379 564	196 842
Intérêts courus non échus	29	29	-	38
Tirage factor	-	-	-	-
Concours bancaires courants	81	81	-	133
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	424 328	44 764	379 564	197 013
Dettes rattachées à des participations Groupe	161 163	161 163		92 582
Caution reçue	1 160	1 160	-	1 160
Intérêts courus à payer	220	220	-	156
Dettes rattachées à des participations	162 542	162 543	-	93 898
Total	778 906	209 343	569 564	382 145

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Comme indiqué dans les faits marquants de l'exercice, Inetum a émis deux emprunts obligataires dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

Caractéristiques des emprunts obligataires

Date d'émission EO 90 m€	27.07.2018
Nombre d'obligations émises	900
Valeur nominale (en euros)	100 000
Prix d'émission (en euros)	100 000
Montant total de l'émission (en euros)	90 000 000
Taux d'intérêt (paiement annuel à terme échu)	3,25%
Date prévue de remboursement	31.07.2025
Date d'émission EO 40 m€	20.05.2020
Nombre d'obligations émises	400
Valeur nominale (en euros)	100 000
Prix d'émission (en euros)	100 000
Montant total de l'émission (en euros)	40 000 000
Taux d'intérêt (paiement annuel à terme échu)	4%
Date prévue de remboursement	20.05.2027
Date d'émission EO 60 m€	23.12.2020
Nombre d'obligations émises	600
Valeur nominale (en euros)	100 000
Prix d'émission (en euros)	100 000
Montant total de l'émission (en euros)	60 000 000
Taux d'intérêt (paiement annuel à terme échu)	4%
Date prévue de remboursement	20.05.2027

EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Emprunts auprès du pool bancaire

- Un emprunt syndiqué d'un montant total de 410 millions d'euros a été souscrit le 8 juin 2018. Il a fait l'objet d'un remboursement en mai 2020.
- Un emprunt d'un montant total de 780 millions d'euros a été souscrit le 24 avril 2020, celui-ci a fait l'objet d'un tirage de 446 545 milliers d'euros et d'un remboursement de 22 327 milliers d'euros.

Covenants bancaires

La Convention de crédit du 21 février 2018 auprès du pool d'établissements bancaires ainsi que les emprunts obligataires, comportent des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles.

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire, la Société s'est engagée à respecter certains plafonds d'investissements nets.

Sur la base du bilan et des performances 2020, Inetum se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par ces contrats, les covenants sont respectés à la date de publication.

NOTE 10 Dettes d'exploitation et autres

(en milliers d'euros)	31.12.20	dont charges à payer	31.12.19
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 168	-	1 099
Fournisseurs	26 571	-	31 225
Factures non parvenues	27 664	27 664	24 522
Dettes fournisseurs	54 235	27 664	55 747
Dettes sociales			
Comité entreprise et rémunérations dues	432	-	469
Provision congés payés, 13ème mois et ARTT	43 014	43 014	39 344
Provision pour bonus	4 695	4 695	2 061
Autres dettes envers le personnel	1 799	1 799	1 215
Dettes envers les organismes sociaux			
Organismes sociaux	50 148	-	30 895
Charges sociales sur provisions congés payés, 13ème mois et ARTT	18 755	18 755	18 231
Charges sociales sur provisions bonus	2 047	2 047	928
Provision Organic	1 205	1 205	1 252
Autres provisions sur charges (taxe apprentissage, taxe sur sur l'effort construction...)	5 353	5 353	6 017
Dettes fiscales			
Taxe sur la valeur ajoutée	54 078	54 078	57 245
Filiales intégrées fiscalement, Crédits d'impôts dus	5 353	-	6 293
Etat, Impôts sur les bénéfices	-	-	-
CET	873	873	2 414
TVTS	182	182	179
Prélèvement à la source	2 711	-	2 751
Autres provisions sur charges	65	-	225
Dettes fiscales et sociales	190 710	132 001	169 517
Fournisseurs d'immobilisations	595	-	913
Factures non parvenues d'immobilisations	245	245	345
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	840	245	1 258
Avoirs à établir	7 976	7 976	6 951
Créditeurs divers	827	827	6 578
Autres dettes	8 803	8 803	13 529

L'ensemble des dettes d'exploitation a une échéance inférieure à un an, à l'exception du crédit d'impôt dû aux filiales intégrées. Ce montant suivra le même échéancier que les créances liées (cf. note 5).

2.5 Notes sur le compte de résultat

NOTE 11 Chiffre d'affaires

(en milliers)	31.12.20	France	Etranger
Ventes de marchandises	1 138	1 023	115
Ventes de services	732 634	703 905	28 729
Chiffre d'affaires	733 772	704 928	28 844
en %	100%	96%	4%

NOTE 12 Production immobilisée

La production immobilisée s'élève à 6 970 milliers d'euros, dont :

- 1 808 milliers d'euros concernent des frais de développement activés ;
- 5 162 milliers d'euros concernent des immobilisations destinées à un usage interne.

NOTE 13 Reprises de dépréciations, provisions et transferts de charges

(en milliers d'euros)	2020	2019
Reprises dépréciations sur actif circulant	1 781	1 463
Reprises dépréciations pour risques et charges	-	-
Transfert de charges	19 263	8 483
Total	21 045	9 946

Les transferts de charges comprennent principalement les éléments ci-dessous :

- des coûts de licenciements pour 7 156 milliers d'euros ;
- des frais d'étude et d'audit en vue d'acquérir de nouvelles participations pour un montant de 5 894 milliers d'euros ;
- des honoraires de conseils sur la gestion des participations acquises 2 769 milliers d'euros ;
- des coûts de déménagement pour un montant de 874 milliers d'euros ;
- de diverses autres charges d'exploitation pour 2 570 milliers d'euros.

NOTE 14 Dotations aux amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)		2020	2019
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	<i>note 1</i>	5 394	5 204
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	<i>note 2</i>	3 481	2 981
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	<i>note 6</i>	4 236	1 042
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		1 026	1 289
Total		14 138	10 516

NOTE 15 Résultat financier

Les éléments constitutifs du résultat financier sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2020	2019
Revenus des titres de participation	15 600	25 638
Revenus des comptes courants	6 564	2 870
Produits net sur cessions de VMP	-	-
Gains de change	33	7
Autres produits financiers	430	27
Reprises de dépréciations des titres de participation	183	1 470
Reprises de provisions pour charges financières	-	-
Reprises de dépréciation sur compte courant et créances rattachées	291	5 868
Reprises pour autres provisions financières		
Produits financiers	23 101	35 880
Intérêts sur emprunts	(16 970)	(10 252)
Intérêts sur compte courant	(810)	(467)
Intérêts bancaires	(20)	(189)
Intérêts d'affacturage	(407)	(468)
Pertes de change	(23)	(10)
Dépréciations des titres de participation	(1 263)	-
Dépréciations de compte courant et créances rattachées	(182)	(1 356)
Autres charges financières	(560)	(7 565)
Charges financières	(20 235)	(20 307)
RESULTAT FINANCIER	2 863	15 573

REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION

Inetum a perçu de ses filiales en 2020 un montant de dividendes de 15 600 milliers d'euros détaillé comme suit :

- 11 600 milliers d'euros de Inetum Real Dolmen Belgium
- 3 000 milliers d'euros de Inetum Software France
- 200 milliers d'euros de GFI Business Transformation
- 400 milliers d'euros de Inetum Luxembourg
- 400 milliers d'euros de GFI Conseil et Intégration de Solutions

DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS ET COMPTES COURANTS GROUPE

Les reprises de provision sur les titres de participation concernent Inetum Business Solutions France à hauteur de 183 milliers d'euros. Les dotations de provision sur les titres de participations concernent Inetum Holding Tunisie pour 1 263 milliers d'euros.

Les dotations de provisions pour dépréciation des comptes courants groupe et des créances rattachées à des participations concernent Inetum UK pour 167 milliers d'euros et Inetum Germany pour 15 milliers d'euros.

Enfin, les reprises pour dépréciation des comptes courants groupe et des créances rattachées à des participations sont relatives à la filiale Inetum Côte d'Ivoire pour 291 milliers d'euros.

AUTRES PRODUITS FINANCIERS

Suite à la TUP de sa filiale GFI Conseil et Intégrations de Solutions, Inetum a constaté un boni de TUP de 389 Milliers d'euros.

NOTE 16 Résultat exceptionnel

Les éléments constitutifs du résultat exceptionnel sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2020	Produits exceptionnels 2020	Charges exceptionnelles 2020
Coûts des licenciements	(7 156)	-	(7 156)
Coût des études et audits d'acquisitions	(5 894)	-	(5 894)
Honoraires et charges diverses sur opérations exceptionnelles	(5 567)	-	(5 567)
Coût des loyers et charges versées sur bureaux vacants	(874)	-	(874)
Coûts des redressements fiscaux	(141)	-	(141)
Autres	6 222	6 222	-
Produits et charges exceptionnels sur opérations de gestion	(13 410)	6 222	(19 632)
Bonis et malis sur achat d'actions propres	-	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	(94)	1	(95)
Cessions d'immobilisations financières	(15)	-	(15)
Produits et charges exceptionnels sur opérations en capital	(109)	1	(110)
Dotation et reprises aux provisions pour risques exceptionnels	(13 893)	75	(13 968)
Dotations et reprises aux amortissements dérogatoires	(7 673)	2 784	(10 457)
Dotations et reprises aux provisions sur litiges prud'homaux et autres risques sociaux	(216)	214	(430)
Autres dotations et reprises	(850)	-	(850)
Dotations et reprises sur provisions exceptionnelles	(22 632)	3 073	(25 705)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(36 152)	9 295	(45 447)

COÛTS DES LICENCIEMENTS

Les coûts de licenciement relatifs aux restructurations réalisées ne sont pas considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société. Ces coûts, nets des reprises de provisions correspondantes s'élèvent à 7 156 milliers d'euros sur l'exercice 2020.

COÛTS DES ÉTUDES ET AUDITS D'ACQUISITIONS

Ces coûts sont relatifs aux études et audits de sociétés cibles dans le cadre de notre stratégie de croissance externe. Ils s'élèvent à 5 894 milliers d'euros. Le cas échéant, ces coûts ont été refacturés aux filiales ayant acquis les titres des sociétés.

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES SUR OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Ces coûts correspondent à des honoraires considérés comme non inhérents à l'activité opérationnelle de la Société. Ils s'élèvent à 5 567 milliers d'euros.

COÛTS DES LOYERS ET CHARGES VERSÉS SUR BUREAUX VACANTS

Ces coûts sont liés aux divers déménagements et charges afférentes aux locaux restants inoccupés durant l'exercice soit un montant de 874 milliers d'euros.

DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES EXCEPTIONNELS

Les Dotations aux provisions pour risques exceptionnels comprennent la dépréciation de 13,9 millions d'euros comptabilisée au titre de la liquidation du client Kidiliz.

NOTE 17 Participation des salariés

Dans le cadre de l'accord passé au sein de l'unité économique et sociale regroupant Inetum et Inetum Software, la participation de l'exercice est calculée selon une formule dérogatoire, sauf dans le cas où la règle de droit commun serait plus avantageuse pour les salariés.

La Société ne distribuera pas de participation au titre de l'année 2020 aux salariés de l'UES.

NOTE 18 Impôt sur les bénéfices

Au titre de l'exercice, la Société a enregistré un produit net d'impôts de 8 429 milliers d'euros, qui se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Courant	Exceptionnel	2020
Résultat net comptable	3 489	(36 152)	(32 663)
- Impôt sur les sociétés	8 429		8 429
Résultat comptable avant impôt et participation	11 918	(36 152)	(24 234)
Réintégrations	3 241	15 165	18 406
Déductions	(25 434)	(15 334)	(40 768)
Base imposable transmise au Groupe d'intégration fiscale	(10 275)	(36 321)	(46 596)
Impôt sur les bénéfices, produit sur les sociétés intégrées			898
Impôt sur les bénéfices, charge du Groupe d'intégration fiscale			-
Total impôt sur les bénéfices			898
Contribution sur les dividendes versés et autres			
Autres			
Crédit d'impôt Mécénat			
Crédit d'impôt famille			34
Crédit d'impôt recherche			7 497
Total Impôt sur les sociétés			8 429

INTÉGRATION FISCALE

En France, le périmètre d'intégration fiscale d'Inetum au 31 décembre 2020 comprend le résultat des 5 sociétés suivantes :

Inetum, Inetum Software France, Inetum Business Solutions France, Inetum Immobilier France, Inetum Modernisations Solutions.

DÉFICIT FISCAL

La Société dispose d'un déficit fiscal reportable.

- de 98 130 milliers d'euros au titre du groupe d'intégration fiscale dont elle est la mère

- de 2 085 milliers d'euros au titre de ses déficits propres.
- Dans le cadre de l'intégration fiscale, GFI Informatique a utilisé les pertes fiscales de ses filiales intégrées et n'a pas provisionné la restitution de l'économie d'impôt réalisée.

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	Base	Impôts
Contribution solidarité	1 205	402
Participation à l'effort de construction	-	-
Total allègements	1 205	402

2.6 Autres informations

NOTE 19 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

(en milliers d'euros)	2020	2019
Garanties de paiement des loyers	158	158
Garanties sur contrats clients	880	1 128
Garanties sur contrats fournisseurs	4	41
Cautions bancaires	1 042	1 327
Cautions Bancaires	2 080	2 080
Lettre de Confort	22 500	
Garantie Autonome	1 487	
Garanties données au profit de filiales	26 067	2 080
Sur contrats de location immobilière	17 499	29 018
Sur contrats de location mobilière	509	2 574
Engagements au titres des contrats de location	18 008	31 592
Sur indemnités de départ à la retraite	52 468	49 426
Autres	52 468	49 426

Garanties données au profit des filiales

Des cautions bancaires ont été données au profit de :

- Inetum Modernisations Solutions pour un montant de 2 000 milliers d'euros ;
- Roff pour un montant de 80 milliers d'euros.

Engagement sur contrats de location immobilière

Au titre de ses engagements sur contrats de location immobilière, la Société porte notamment les contrats suivants :

- bail du siège social à Saint-Ouen : renouvelé le 26 octobre 2015 pour une période de 6 ans fermes. Au 31 décembre 2020, l'engagement correspondant s'élève à 4.2 millions d'euros ;
- bail du site de Toulouse : conclu en 2012 pour une durée ferme de 9 ans. Au 31 décembre 2020, l'engagement correspondant s'élève à 1.7 millions d'euros ;
- bail de la Rue Mozart à Clichy : conclu en 2014 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2020, l'engagement correspondant s'élève

- à 967 millions d'euros ;
- bail du site de Meudon conclu en 2015 pour une durée ferme de 9 ans. Au 31 décembre 2020, l'engagement correspondant s'élève à 2 millions d'euros ;
- bail du site de Lyon conclu en 2016 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2020, l'engagement correspondant s'élève à 0.8 millions d'euros.
- bail du site de Courbevoie conclu en mars 2018 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2020, l'engagement correspondant s'élève à 1.9 millions d'euros.

Engagements sur contrats de location mobilière

Les loyers restants dus sur contrats de location de matériel au 31 décembre 2020 sont les suivants :

- à moins d'un an : 509 milliers d'euros.

Taxe sur l'effort construction

La Société a prévu d'acquitter la Taxe sur l'effort de construction due au titre de l'exercice 2020 par versement auprès d'un organisme collecteur agréé sous forme de prêt à long terme. Ce versement interviendra fin 2021 pour un montant de 1 696 milliers d'euros.

Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements pris par Inetum concernant les indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 52 468 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 49 426 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Ces engagements sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les indemnités légales et conventionnelles sont calculées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément aux normes applicables. Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas, le taux moyen de charges sociales appliqué est de 47 %. Le calcul des engagements tient compte :

- d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par classe d'âge, le taux moyen retenu en 2020 ressortant à 12% ;
- d'un taux de revalorisation des salaires moyen de 1.30%. Comparé au taux observé en 2019 (compris entre 2,25 % et 3,00 %), celui-ci est relativement faible du fait de la crise sanitaire ;
- et des tables de mortalité INSEE TH/TF 2014-2016 par sexe ;

La durée du régime est estimée à 12,1 ans, le taux d'actualisation retenu s'élève à 0,54 % (*versus* 0,77 % fin 2019).

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Engagements donnés dans le cadre des opérations de financement

LIMITATIONS CONTRACTUELLES À LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire et obligataire en France, le Groupe s'est engagé à adopter une politique de distribution de dividendes cohérente avec les contraintes de remboursement de la dette et du paiement des intérêts liés. Notamment, ces distributions sont limitées à 40 % du résultat net consolidé part du Groupe pour un niveau de ratio R2 supérieur à 1,25.

COVENANTS

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire en France, le Groupe est engagé à respecter notamment des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles.

Couvertures de taux

Au 31 décembre 2020, Inetum dispose des instruments financiers suivants :

Nature	Date d'émission	Échéance	Contre partie	(en milliers d'euros)						
				Couverture en EUR 31/12/2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur de Marché
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 5 ans	30/06/2020	31/03/2025	CACIB	52 250	5 500	5 500	5 500	5 500	30 250	-342
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 5 ans	30/06/2020	31/03/2025	CAIDF	47 500	5 000	5 000	5 000	5 000	27 500	-345
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 5 ans	30/06/2020	31/03/2025	SG	57 000	6 000	6 000	6 000	6 000	33 000	-333
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 5 ans	30/06/2020	31/03/2025	CIC	19 000	2 000	2 000	2 000	2 000	11 000	-133
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 5 ans	30/06/2020	31/03/2025	PALA	19 000	2 000	2 000	2 000	2 000	11 000	-232
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 5 ans	30/06/2020	31/03/2025	ING	19 000	2 000	2 000	2 000	2 000	11 000	-126
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 5 ans	30/06/2020	31/03/2025	BNP	71 250	7 500	7 500	7 500	7 500	41 250	-185
				285 000	30 000	30 000	30 000	30 000	165 000	-1 697

L'exposition d'Inetum au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée au niveau de l'endettement financier de la Société. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable. Dans cet objectif, le Groupe met en place des instruments de couverture. Les contrats de *swap* et de *Floor* sont les principaux instruments utilisés. Au 31 décembre 2020, après prise en compte des instruments de couverture, 78% de la dette de la Société envers les établissements bancaires est à taux d'intérêt fixe.

Risques de change

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectués dans la zone Euro.

Les flux intragroupe en devises étrangères sont extrêmement limités. Lorsque Inetum investit directement ou indirectement dans une filiale étrangère, l'investissement est généralement réalisé dans la devise du pays qui en bénéficie.

À la connaissance de la Société, la présentation n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes en vigueur.

NOTE 20 Rémunération des dirigeants

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versé au cours des exercices 2019 et 2020 aux membres des organes d'administration et de direction se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale
2020	1 036	2 500	4	459	3 999
2019	896	500	4	433	1 833

NOTE 21 Effectif moyen

L'effectif moyen de la Société est le suivant :

Effectif moyen	2020	2019
Cadres	7 472	7 372
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1 134	1 245
Total	8 606	8 617

NOTE 22 Informations concernant les entreprises liées

Les éléments concernant les entreprises liées et les participations sont résumés comme suit :

(en milliers d'euros)	2020
Participations brutes	415 372
Versement d'apport non capitalisé	5 823
Créances rattachées à des participations	283 859
Dépréciations des immobilisations financières	(27 712)
Dépôt et cautionnement versé	-
Dépôt et cautionnement reçu	(1 152)
Créances clients et comptes rattachés	21 194
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(5 411)
Autres créances : débiteurs divers	-
Autres créances : avoirs à recevoir	-
Autres créances : impôt intégration fiscale filiales	-
Autres dettes : CIR filiales	(5 353)
Autres dettes : avoirs à établir	(328)
Comptes courants débiteurs	97 453
Dépréciations des comptes courants débiteurs	-
Comptes courants créditeurs	(2 142)
Dettes rattachées à des participations	(159 241)
Produits d'exploitation	40 397
Charges d'exploitation	(42 900)
Produits financiers	23 068
Charges financières	(2 255)

NOTE 23 Tableau des filiales et des participations

Les filiales d'Inetum sont les sociétés suivantes :

Dénomination sociale	Siège social	N° SIREN
<u>Participations françaises</u>		
Inetum Software France	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 340 546 993
Inetum Business Solutions France	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 315 930 578
Inetum Immobilier France	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 350 934 139
Gfi 7 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 808 372 924
Gfi 8 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 808 373 161
Gfi 9 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 808 373 237
Gfi 10	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 803 741 768
Inetum Africa	9-11, rue Benoit Malon	92150 Suresnes 389 150 137
Dacrydium Interactive Paris	nc	nc
T&BS	25 rue Saint Didier	75016 Paris 810 060 194
<u>Participations étrangères</u>		
Inetum Reakdolmen Belgium	Avenue Vaucamps 42	1654 Huizingen B E0 429.037.235
Inetum Espana	Traversia Costa Brava 4	28034 Madrid A28855260
Inetum Tech Portugal	Ed. Atlantis, Av. D. João II, n°44C, Piso 4 - Parque das Nações	1990-095 Lisboa PT502726890
Inetum Suisse	Chemin des Aulx, 10	1228 Plan-les-Ouates CHE-106,845,930
Inetum Luxembourg	33 rue d'Eich	1461 Luxembourg B 52 391
Inetum Holding Maroc	Parc Casanearshore, Sh. 28, plateau 701- 1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca 113 607
Inetum Offshore Maroc	Parc Casa Nearshore, Sh. 28, plateau 501- 601, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca 163 083
Inetum UK Limited	Albany House, Claremont Lane, Esher	Surrey KT10 9FQ 05054175
Inetum Polska	ul.Wołoska 24	02-675 Warszawa 0000008546
Inetum Cote d'Ivoire	06 Il Plateaux les Vallons, Avenue BOGA Doudou	06 BP 1293 Abidjan 8809862N
Inetum Holding Tunisie	Immeuble Horizon, Rue de la bourse les berges du lac 2	1053 Tunis 1173244k
Gfi Tunisie	Résidence Riadh Soukra- Bloc Fofal-AM	2045 El Aouina-Tunis 1515958R
Inetum Middle East Software House LLC	Wesbury Office Tower Unit 1705, Al Abria Street, Business Bay	Dubai 1340 407
Inetum Egypt	Building 68, Street 115, Maadi	Cairo 107 010

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)		Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
A-FILIALES (10 % au moins du capital détenu par la société)						
Participations françaises						
Inetum Software France	France	7 977	3 182	100%	22 075	22 075
Inetum Business Solutions France	France	347	(310)	100%	4 803	2 198
Inetum Immobilier France	France	1	242	100%	1	1
Gfi 7 SARL	France	1	-	100%	1	1
Gfi 8 SARL	France	1	-	100%	1	1
Gfi 9 SARL	France	1	-	100%	1	1
Gfi 10	France	0,1		100%	-	
Inetum Africa	France	7	476	100%	1 321	479
Dacrydium Interactive Paris	France	nc	nc	nc	nc	nc
T&BS	France	14	(284)	51%	400	400
Participations étrangères						
Inetum Realdolmen Belgium	Belgique	31 154	20 508	100%	195 650	195 650
Inetum Espana	Espagne	95 578	109 744	52,14%	88 968	88 968
Inetum Tech Portugal	Portugal	1 500	7 506	100%	10 923	10 923
Inetum Suisse	Suisse	30 161	5 506	100%	74 599	74 599
Inetum Luxembourg	Luxembourg	1 000	870	100%	921	921
Inetum Holding Maroc	Maroc	1 656	(233)	100%	1 895	1 895
Inetum Offshore Maroc	Maroc	36	2 084	100%	36	36
Inetum UK Limited	Royaume-Uni	196	(1 022)	100%	1 638	-
Inetum Polska	Pologne	687	11 015	100%	7 642	7 642
Inetum Cote d'Ivoire	Côte d'Ivoire	228	(2 183)	100%	253	-
Inetum Holding Tunisie	Tunisie	418	1 879	100%	3 501	2 238
Gfi Tunisie	Tunisie	336	(255)	100%	-	
Inetum Middle East Software House LLC	EAU	300AED	(1 223)	49%	-	
Inetum Egypt	Egypte	500EGP	nc	100%	250	250
B- AUTRES PARTICIPATIONS		nc	nc	8%	9	7
C- ACTIONS AUTODETENUES					486	486
TOTAL					415 372	408 770

(en milliers d'euros)		Prêts et avances consentis par la société	Provision sur créances	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
-----------------------	--	---	------------------------------	--	-----------------------	--	--

A-FILIALES (10 % au moins du capital détenu par la société)

Participations françaises

Inetum Software France	France	-	-	-	115 461	5 922	3 000
Inetum Business Solutions France	France	-	-	-	9 213	(82)	-
Inetum Immobilier France	France	-	-	-	81	50	-
Gfi 7 SARL	France	-	-	-	-	-	-
Gfi 8 SARL	France	-	-	-	-	-	-
Gfi 9 SARL	France	-	-	-	-	-	-
Gfi 10	France	-	-	-	-	-	-
Inetum Africa	France	-	-	-	77	1	-
Dacrydium Interactive Paris	France	nc	nc	nc	nc	nc	nc
T&BS	France	-	-	-	335	(27)	-

Participations étrangères

Inetum Realdolmen Belgium	Belgique				276 724	17 730	11 600
Inetum Espana	Espagne	177 987			129 386	(3 963)	
Inetum Tech Portugal	Portugal	35 320	-	-	35 993	(1 577)	-
Inetum Suisse	Suisse	-	-	-	8 651	(751)	-
Inetum Luxembourg	Luxembourg	17 300	-	-	20 105	902	400
Inetum Holding Maroc	Maroc	7 000	-	-	318	(112)	-
Inetum Offshore Maroc	Maroc	-	-	-	8 387	599	-
Inetum UK Limited	Royaume-Uni	1 069	(497)	-	459	(140)	-
Inetum Polska	Pologne	10 843			19 031	1 651	-
Inetum Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	2 682	(1 979)	-	2 485	(586)	-
Inetum Holding Tunisie	Tunisie				3 613	(852)	
Gfi Tunisie	Tunisie	-			-	313	
Inetum Middle East Software House LLC	EAU	2 792			2 792	(100)	
Inetum Egypt	Egypte				nc	nc	

B- AUTRES PARTICIPATIONS

-	-	nc	nc	-
---	---	----	----	---

C- ACTIONS AUTODETENUES

TOTAL	254 993	(2 476)	0	633 111	18 978	15 000
--------------	----------------	----------------	----------	----------------	---------------	---------------

Inventaire des valeurs mobilières

(en milliers)	Nombre de titres	Valeur nette comptable 31.12.2020
<u>Participations françaises</u>		
Inetum Software France	10 466 439	22 075
Inetum Business Solutions France	5 925	2 198
Inetum Immobilier France	651	1
Gfi 7 SARL	100	1
Gfi 8 SARL	100	1
Gfi 9 SARL	100	1
Gfi 10		-
Inetum Africa	500	479
Dacrydium Interactive Paris	2	nc
T&BS	7 287	400
<u>Participations étrangères</u>		
Inetum Realdolmen Belgium	5 207 767	195 650
Inetum Espana	100 000	88 968
Inetum Tech Portugal	12 000	10 923
Inetum Suisse	9 428 334	74 599
Inetum Luxembourg	3 700	921
Inetum Holding Maroc	185 000	1 895
Inetum Offshore Maroc	4 000	36
Inetum UK Limited	150 000	-
Inetum Polska	6 000	7 641
Inetum Cote d'Invoire	15 000	-
Inetum Holding Tunisie	113 332	2 238
Gfi Tunisie	100	-
Inetum Middle East Software House LLC	147	-
Inetum Egypt	500 000	250
<u>Actions auto-détenues</u>		
Inetum	70 030	486
Total		408 763

NOTE 24 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES

Société Mannai Corporation
 Ramada Junction
 Salwa Road PO Box 76
 Doha, Qatar.

Les états financiers sont disponibles sur le site :

- -> <https://mannai.com/investor-relations/financial-reports>

Inetum

Société anonyme au capital de 133 141 542 euros
Siège social : 145, boulevard Victor Hugo, 93400 Saint-Ouen
385 365 713 R.C.S. Bobigny.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 JUIN 2021

Le mercredi 09 juin 2021, à 10h30 heures les actionnaires de la Société Inetum se sont réunis, en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, en huis clos par visioconférence via Microsoft Teams (pour les francophones) ou téléconférence pour les anglophones en appelant le: :+33 (0)1 72 10 33 51 code 175 22 953 #, conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 prise en application de l'article 11 de la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020, mais également conformément au décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 portant prorogation et modification du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 (0h) sur l'ensemble du territoire français et de l'article 3 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 interdisant les rassemblements de personnes pour des motifs sanitaires, sur convocation du Président du Conseil d'Administration par courriel avec avis de réception du 07 mai 2021.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

Monsieur Vincent Rouaix, en qualité de Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Alekh Grewal, représentant de la société Mannai Corporation Q.P.S.C, et Monsieur Vincent Rouaix, sont nommés en qualité de scrutateurs.

Monsieur Cyril Malher est désigné en tant que secrétaire.

Le Président relève au vu de la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent (66 500 741 actions (99,89 % du capital social – 100% des droits de vote), soit plus du quart des actions de la Société. En conséquence, les conditions de quorum fixées par la loi pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires étant réunies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau, les laissant à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux représentants du Comité Social et Economique Central de l'UES Inetum ;
- L'état de l'actionnariat et du nombre de voix seize jours avant l'Assemblée Générale du 18 mai 2021 ;
- L'avis de convocation adressée aux actionnaires comprenant : l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, le texte des projets de résolutions, un exposé sommaire de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2020 ;
- la feuille de présence, élargée et accompagnée des pouvoirs des actionnaires ;
- le Rapport de Gestion 2020 ;

Inetum

145 bd Victor Hugo – 93400 Saint-Ouen – France
Tel. +33 (0) 44 04 50 00 – Fax. + 33 (0)1 44 04 59 00

SA with a capital of 133.141.542 euro:
385 365 713 RCS Bobigny
Code NAF 6202A



- le Rapport du Conseil d'administration sur les projets des résolutions ;
- le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration ;
- le Rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites ;
- les Rapports des Commissaires aux comptes ;
- les comptes annuels et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2020;
- Le projet de résolutions soumis à l'Assemblée ;
- Les statuts de la Société ;
- Le projet des nouveaux Statuts de la Société.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prescrits par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires, sur un répertoire partagé sous Microsoft Teams intitulé Inetum – AGM 9 juin 2021 dans les délais légaux, et que la Société a satisfait, dans les délais légaux, aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

Il indique en outre que ces mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux représentants du Comité Social et Economique Central de l'UES Inetum.

Le Président fait également observer que la liste des actionnaires a été tenue à la disposition des actionnaires, sur un répertoire partagé sous Microsoft Teams intitulé Inetum – AGM 9 juin 2021, 15 jours avant cette réunion, conformément aux articles L. 225-116 et R. 225-90 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes, le cabinet Ernst & Young et Autres, représenté par Monsieur Pierre Jouanne et le cabinet Grant Thornton représenté par Monsieur Samuel Clochard, ont été régulièrement convoqués par courriel avec avis de réception en date du 07 mai 2021, conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 prise en application de l'article 11 de la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020.

Les Commissaires aux comptes sont présents.

Les représentants du Comité Social et Economique Central de l'UES Inetum ont été régulièrement convoqués par courriel avec avis de réception, en date du 9 avril 2020, pour Messieurs Ludovic Boullin et Vincent Bracchetti, conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 prise en application de l'article 11 de la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020.

Les représentants du Comité Social et Economique Central de l'UES Inetum sont présents.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

À CARACTERE ORDINAIRE

1. Approbation des rapports et comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Approbation des rapports et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
3. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
4. [...]
5. [...]
6. [...]
7. Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
8. Renouvellement de Monsieur Henri Moulard en qualité de Censeur.



À CARACTERE EXTRAORDINAIRE :

9. Modification de l'article 11 « Composition – Administrateur » des statuts de la Société, à l'effet de préciser et compléter le statut de l'administrateur représentant les salariés au conseil d'administration ;
10. Modification de l'article 12 « réunions – délibérations du conseil » à l'effet d'y ajouter la possibilité d'utiliser la signature électronique pour les procès-verbaux et extraits du conseil d'administration ;
11. Modification de l'article 17 « Assemblées Générales » des statuts de la société, à l'effet d'y ajouter la possibilité de participer et voter aux Assemblées par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication y compris Internet permettant son identification dans les conditions et suivant les modalités fixées par les dispositions légales en vigueur.

À CARACTERE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE :

12. Pouvoirs en vue des formalités.

Puis Monsieur Vincent Rouaix, en qualité de Président et Directeur Général, expose les différentes activités de la Société au cours de l'année 2020, ses performances et réalisations ainsi que les perspectives de l'année 2021. Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Cyril Malher, Directeur administratif et financier du Groupe, pour la présentation des résultats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Président donne ensuite la parole aux Commissaires aux comptes pour avoir lecture de leurs rapports.

À CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES RAPPORTS ET COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, se traduisant par un résultat déficitaire de 24 234 366,59 EUR, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39.4 du Code général des impôts pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION - APPROBATION DES RAPPORTS ET COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font ressortir un bénéfice net consolidé part du Groupe de 21 244 156 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration, constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font ressortir une perte de 24 234 366,59 EUR et décide de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice 2020 :	-24 234 366,59 €
Report à nouveau antérieur	99 588 152,90 €
Résultat distribuable	75 353 786,31 €
Solde du report à nouveau après affectation	75 353 786,31 €

Après affectation au titre de la présente résolution, ces postes de capitaux propres s'élèveraient aux montants suivants :

Réserve légale	13 063 105,66€
Report à nouveau	75 353 786,31€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

SEPTIEME RESOLUTION - APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions dont il fait état.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION - RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR HENRI MOULARD EN QUALITE DE CENSEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que le mandat de censeur de Monsieur Henri Moulard prend fin à



l'issue de la présente Assemblée et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler Monsieur Henri Moulard en qualité de censeur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2024 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Henri Moulard s'étant abstenu de voter, cette résolution est adoptée à la majorité.

À CARACTERE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 11 « COMPOSITION – ADMINISTRATEUR » DES STATUTS DE LA SOCIETE, A L'EFFET DE PRECISER ET COMPLETER LE STATUT DE L'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES SALARIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 11 (Composition - Administrateur) des statuts de la Société de façon à préciser et compléter le statut de l'administrateur représentant les salariés au conseil d'administration.

En conséquence, les six derniers paragraphes de l'article 11 – « Composition – Administrateur » des statuts de la Société sont désormais rédigés comme suit :

« En application des dispositions prévues par la loi, lorsque le nombre de membres du conseil d'administration nommés par l'assemblée générale ordinaire est inférieur ou égal à huit, un administrateur représentant les salariés est désigné pour une durée de trois ans par le comité social et économique central de la société.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un nombre de membres supérieur à huit, un second administrateur représentant les salariés est désigné dans les mêmes conditions. Si le nombre de membres du conseil d'administration nommés par l'assemblée générale ordinaire devient égal ou inférieur à huit, le mandat du second administrateur représentant les salariés se poursuit jusqu'à son terme.

Le mandat du ou des administrateur(s) représentant les salariés prend fin par anticipation dans les conditions prévues par la loi et le présent article, et notamment en cas de rupture de son ou leur contrat de travail sous réserve de mutation intra-groupe. Si les conditions d'application de l'article L.225-27-1 du Code de commerce ne sont plus remplies à la clôture d'un exercice, le mandat du ou des administrateurs représentant les salariés prend fin à l'issue de la réunion au cours de laquelle le conseil d'administration constate la sortie de la société du champ d'application de la loi.

En cas de vacance d'un siège d'administrateur représentant les salariés, avant l'arrivée du terme normal, le siège vacant est pourvu pour la durée résiduelle du mandat initial, dans les conditions fixées par l'article L.225-34 du Code de commerce. Jusqu'à la date de remplacement du ou des administrateur(s) représentant les salariés, le conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.



En complément des dispositions du deuxième alinéa de l'article L.225-29 du Code de commerce, il est précisé, en tant que de besoin, que l'absence de désignation d'un ou des administrateur(s) représentant les salariés par le comité social et économique central de la société, en application de la loi et du présent article, ne porte pas atteinte à la validité des délibérations du conseil d'administration.

Sous réserve des stipulations du présent article et des dispositions de la loi, les administrateurs représentant les salariés ont le même statut, les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les autres administrateurs.».

Le reste de l'article 11 – « Composition – Administrateur » des statuts de la Société est inchangé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DIXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 12 « REUNIONS – DELIBERATIONS DU CONSEIL » A L'EFFET D'Y AJOUTER LA POSSIBILITE D'UTILISER LA SIGNATURE ELECTRONIQUE POUR LES PROCES-VERBAUX ET EXTRAITS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 12 « REUNIONS – DELIBERATIONS DU CONSEIL » des statuts de la Société, à l'effet d'y ajouter la possibilité d'y ajouter la possibilité d'utiliser la signature électronique pour les procès-verbaux et extraits du Conseil d'administration.

En conséquence, le dernier paragraphe de l'article 12 « REUNIONS – DELIBERATIONS DU CONSEIL » des statuts de la Société est désormais rédigé comme il suit :

[...]

« 8. Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial conformément à la législation en vigueur ou, conformément à l'article R. 225-22 du Code de commerce, établi sous forme électronique. Dans ce cas, ils sont signés au moyen d'une signature électronique qui respecte au moins les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur. Le secrétaire du Conseil d'administration est habilité à certifier conformes les copies et extraits des procès-verbaux des délibérations.»

Le reste de l'article 12 – « REUNIONS – DELIBERATIONS DU CONSEIL » des statuts de la Société est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION - MODIFICATION DE L'ARTICLE 17 « ASSEMBLEES GENERALES » DES STATUTS DE LA SOCIETE, A L'EFFET D'Y AJOUTER LA POSSIBILITE DE PARTICIPER ET VOTER AUX ASSEMBLEES PAR VISIOCONFERENCE OU PAR TOUT MOYEN DE



TELECOMMUNICATION Y COMPRIS INTERNET PERMETTANT SON IDENTIFICATION DANS LES CONDITIONS ET SUIVANT LES MODALITES FIXEES PAR LES DISPOSITIONS LEGALES EN VIGUEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 17 « ASSEMBLEES GENERALES » des statuts de la Société, à l'effet d'y ajouter la possibilité de participer et voter aux Assemblées par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication y compris internet permettant son identification dans les conditions et suivant les modalités fixées par les dispositions légales en vigueur.

En conséquence, le troisième paragraphe de l'article 17 « ASSEMBLEES GENERALES » des statuts de la Société est désormais rédigé comme il suit :

[...]

« Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer et voter aux Assemblées par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication y compris Internet permettant son identification dans les conditions et suivant les modalités fixées par les dispositions légales en vigueur. »

[...]

Le reste de l'article 17 – « ASSEMBLEES GENERALES » des statuts de la Société est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

À CARACTERE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DOUZIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Pour copie certifiée conforme


Le Président-Directeur Général
Vincent ROUAIX

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG et Autres

Inetum
(Anciennement GFI Informatique)
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Inetum
(Anciennement GFI Informatique)
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Inetum,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Inetum relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Chiffre d'affaires

La note « Chiffre d'affaires » de la section « 2.3. Règles et principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et leur correcte application.

■ Immobilisations incorporelles et financières

Les notes « Immobilisations incorporelles » et « Immobilisations financières » de la section « 2.3. Règles et principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels exposent les modalités d'évaluation des fonds de commerce, des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants, fondées sur les perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés des sociétés concernées. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de rentabilité ainsi que les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations.

■ Provisions pour risques et charges

La note « Provisions pour risques et charges » de la section « 2.3. Règles et principes comptables » et la note 8 « Provisions pour risques et charges » de la section « 2.4. Notes sur le bilan » de l'annexe aux comptes annuels exposent les règles de comptabilisation des provisions ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à revoir ces principes comptables, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON



Samuel Clochard

ERNST & YOUNG et Autres



Pierre Jouanne

1.COMPTES SOCIAUX ANNUELS

1.1 Bilan

(en milliers d'euros)				31.12.20	31.12.19
		Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	note 1	236 528	(58 719)	177 809	157 676
Immobilisations corporelles	note 2	37 255	(22 502)	14 753	15 016
Immobilisations financières	note 3	723 044	(27 712)	695 332	425 145
ACTIF IMMOBILISE		996 827	(108 933)	887 894	597 837
Stock de marchandises		220	(66)	154	125
Avances versées sur commandes en cours		228		228	292
Créances clients et comptes rattachés	note 4	225 209	(15 570)	209 639	148 763
Autres créances	note 5	158 907	-	158 907	145 906
Valeurs mobilières de placement		30	-	30	-
Disponibilités		127 109	-	127 109	89 882
Charges constatées d'avance	note 6	13 993	-	13 993	14 519
ACTIF CIRCULANT		525 696	(15 636)	510 060	399 487
Charges à répartir sur plusieurs exercices	note 6	8 844	-	8 844	4 219
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
TOTAL ACTIF		1 531 367	(124 569)	1 406 798	1 001 543

(en milliers d'euros)		31.12.20	31.12.19
Capital		133 141	133 141
Primes d'émission, de fusion, d'apport		72 082	71 319
Réserve légale		13 063	11 734
Report à nouveau		99 588	74 333
Résultat de l'exercice		(24 234)	26 585
Provisions réglementées		27 930	20 257
CAPITAUX PROPRES	note 7	321 570	337 369
Provisions	note 8	2 728	1 525
Autres fonds propres		14	14
PROVISIONS ET AUTRES FONDS PROPRES		2 742	1 539
Emprunt obligataire	note 9	192 036	91 234
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	note 9	424 328	197 013
Dettes financières diverses	note 9	162 542	93 898
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 168	1 099
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	note 10	54 235	55 747
Dettes fiscales et sociales	note 10	190 902	169 517
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	note 10	840	1 258
Autres dettes	note 10	8 611	13 529
Produits constatés d'avance		47 824	39 340
DETTES		1 082 486	662 635
Ecart de conversion passif		-	-
TOTAL PASSIF		1 406 798	1 001 543

1.2 Compte de résultat

(en milliers d'euros)		2020	2019
Prestations de services		732 634	785 735
Ventes de marchandises		1 138	2 697
CHIFFRE D'AFFAIRES	<i>note 11</i>	733 772	788 432
Production immobilisée	<i>note 12</i>	6 970	6 104
Subventions d'exploitation		747	232
Reprises de dépréciations et provisions et transferts de charges	<i>note 13</i>	21 045	9 946
Autres produits		106	324
PRODUITS D'EXPLOITATION		762 640	805 037
Autres achats et charges externes		(197 031)	(198 805)
Impôts et taxes et versements assimilés		(21 572)	(19 871)
Salaires et traitements		(368 123)	(386 066)
Charges sociales		(160 762)	(170 435)
Dotations aux amortissements et dépréciations	<i>note 14</i>	(14 138)	(10 516)
Autres charges		(388)	(576)
CHARGES D'EXPLOITATION		(762 014)	(786 269)
RESULTAT D'EXPLOITATION		626	18 768
Produits financiers des participations		22 163	28 508
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		430	27
Reprises sur provisions et dépréciations		474	7 338
Différences positives de change		33	7
PRODUITS FINANCIERS		23 100	35 880
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		(1 445)	(1 356)
Intérêts et autres charges financières		(18 792)	(18 951)
CHARGES FINANCIERES		(20 237)	(20 307)
RESULTAT FINANCIER	<i>note 15</i>	2 863	15 573
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		3 489	34 341
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 222	23
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1	27
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges		3 072	2 309
PRODUITS EXCEPTIONNELS		9 295	2 359
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(19 632)	(10 825)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(110)	(54)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(25 705)	(8 752)
CHARGES EXCEPTIONNELLES		(45 447)	(19 631)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	<i>note 16</i>	(36 152)	(17 272)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	<i>note 17</i>	-	-
Prime de partage des profits		-	-
Impôt sur les bénéfices	<i>note 18</i>	8 429	9 516
RESULTAT NET		(24 234)	26 585

2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS

2.1 Principaux Événements de l'exercice

ACQUISITION IECISA

Après avoir reçu l'accord de l'ensemble des autorités de la concurrence compétentes, le Groupe a acquis, le 24 avril 2020, via sa filiale Grupo Corporativo Gfi Informatica, 100% du capital de la société Informática El Corte Inglés (IECISA). Le Groupe Iecisa est spécialisé dans le conseil en technologie avec des projets à forte valeur ajoutée, notamment dans le domaine de la transformation digitale. En outre, IECISA apporte également son expertise multisectorielle sur d'autres thématiques clés, comme Industrie 4.0, Cybersécurité, Intelligent Workplace et les ERP (SAP). Ainsi, ce rapprochement permettra aux deux Groupes de combiner leurs expertises, d'accéder à de nouveaux marchés et d'enrichir leurs offres respectives de conseil et de services.

Nous avons souscrit à une augmentation de capital de Grupo Corporativo à hauteur de 88 366 milliers d'euros.

Cette acquisition s'est également portée sur le maintien d'un accord-cadre conclu entre El cortes Inglés et Iecisa. Cet accord commercial sur des prestations de services prévoit, sur une durée de 5 ans, un revenu minimum garanti à Iecisa.

Au cours de l'exercice Inetum a également acquis des participations dans les sociétés suivantes auprès de ses filiales :

- La société Cynapsis Inc acquise le 8 janvier 2020 pour 3 500 milliers d'euros ;
- La société Cynapsis France acquise le 1^{er} octobre 2020 pour 109 milliers d'euros
- La société Roff France acquise le 21 septembre 2020 pour 3 milliers d'euros

CHANGEMENT DE NOM

Pionnier historique du secteur, le groupe Gfi s'est développé en conservant sa culture entrepreneuriale et l'audace de ses débuts. Gfi a grandi au gré des changements sociétaux, économiques et technologiques. Après 10 ans de croissance, nous marquons notre entrée dans une nouvelle ère et harmonisons notre identité au niveau international. Le 1^{er} janvier 2021, nous devenons Inetum, Positive digital flow. Notre nouvelle identité est dévoilée devant l'ensemble de nos collaborateurs, à travers le monde, lors d'un événement digital en live et en multiplex dans nos différentes areas.

Avec un nouveau nom et une nouvelle identité, notre ambition est d'incarner ce que nous sommes devenus : un groupe intégré et international avec 27 000 talents dans 26 pays aux capacités considérablement renforcées, pour agir toujours au plus proche et en proximité de nos clients. A l'ère de la post-transformation digitale où le changement est continu, le mouvement incessant, nous nous affirmons comme l'ESN qui aide ses clients à tirer le meilleur du digital flow.

« Inaugurer ce nouveau nom est bien plus qu'un accomplissement, c'est un nouveau chapitre pour notre Groupe qui s'est radicalement transformé en 10 ans... En devenant Inetum, nous affirmons notre ambition de devenir un moteur d'innovation et de co-réussite de nos clients. »

Vincent Rouaix, PDG d'Inetum

Un nom qui revendique l'esprit entrepreneurial, ambitieux et de conquête. Un nom qui puise ses racines latines dans le mot "incrementum" signifiant « croissance ». Une expression graphique qui présente la combinaison de talents qui forme une seule et même entité et dont l'appellation est prolongée par une flèche « pixélisée », symbole de notre croissance, pointée vers le futur. Ce nouveau nom incarne également notre expertise. Celle d'un groupe qui a développé et diversifié son offre de solutions et sa présence à l'international, tout en répondant aux nouveaux enjeux des clients et de la société.

Dans ce monde en perpétuel changement, l'enjeu pour les entreprises et les organisations est de s'adapter à un flow digital permanent qui leur ouvre des perspectives économiques, managériales et sociales nouvelles. Pour Inetum, ce flow digital doit être mis au service de la performance et de l'impact positif des entreprises, des organisations et des institutions, sur les femmes, les hommes et l'ensemble de la société. Aider à tirer le meilleur de ce flow digital est la mission d'Inetum pour faire de ce nouveau monde digital un monde de réussite et d'engagement.

TRANSMISSIONS UNIVERSELLES DE PATRIMOINE (TUP)

Dans un but de simplification juridique du groupe en France, les sociétés Addstones, GFI Conseil et Intégration de Solutions, Cynapsys France, GFI Business Transformation et Roff France ont été dissoutes sans liquidation par transmission universelle de leur patrimoine à la société Inetum en date du 31 Décembre 2020.

Préalablement à la TUP de Cynapsys France, les titres de la société Cynapsys France ont été acquis le 1er octobre 2020 par Inetum auprès de ses filiales Cynapsys Inc et Cynapsys Com. De même, les titres de la société Roff France ont été acquis le 21 septembre 2020 par Inetum auprès de sa filiale Roff Consultores Independentes SA.

La société Business Document a été dissoute en date du 31 décembre 2020 par transmission universelle de son patrimoine à la société Inetum software.

Les Transmissions universelles de patrimoine ont été effectuées à la valeur comptable.

L'écart négatif constaté entre l'actif net reçu et la valeur nette comptable de la participation correspondant aux plus-values latentes sur les actifs apportés a été comptabilisé en Fonds de commerce et fera l'objet d'un test de dépréciation une fois par an (cf §2.3).

L'écart négatif constaté entre l'actif net reçu et la valeur nette comptable de la participation qualifiée de vrai mali a été comptabilisé en résultat financier.

Au 31 décembre 2020, le montant comptabilisé en fonds de commerce suite à ces opérations est de 14 208 milliers d'euros et ne nécessite pas de dépréciation. Le montant inscrit en produits financiers s'élève 389 milliers d'euros et le montant inscrit en prime de fusion est de 763 milliers d'euros.

Les conséquences de ces opérations sur les comptes 2020 sont indiquées dans les notes sur le bilan.

RENEGOCIATION DU CONTRAT SYNDIQUÉ

Le Groupe a signé le 12 mars 2020 un nouveau contrat de crédit syndiqué dont le montant s'élève à 780 millions d'euros. Cet emprunt amortissable sur 5 ans et portant des intérêts à taux variable, se décompose de la manière suivante :

- 500 millions d'euros destiné à l'acquisition de Iecisa et à refinancer les sommes restantes dues au titre de l'ancien crédit syndiqué. Cette ligne de crédit a fait l'objet d'un tirage de 424 millions d'euros au 31 décembre 2020;
- 155 millions d'euros destiné à financer une partie de l'ancien crédit syndiqué et à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire. Cette ligne de crédit a fait l'objet d'un tirage de 65 millions d'euros qui a été remboursé en totalité au cours de l'exercice.
- 50 millions d'euros pour financer les acquisitions et les investissements du Groupe. Cette ligne de crédit n'a fait l'objet d'aucun tirage au cours de l'exercice.
- 75 millions d'euros pour financer les besoins en fonds de roulement du Groupe. Cette ligne de crédit n'a pas été tirée au cours de l'exercice.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Le 20 mai 2020, le Groupe a émis un emprunt obligataire à échéance le 20 mai 2027. La valeur nominale de cet emprunt est de 40 millions d'euros, soit 400 obligations d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune. Les obligations portent intérêt au taux fixe de 4,00 % l'an et ce jusqu'au 20 mai 2021. À partir de cette date, les taux d'intérêts annuels applicables seront fonction des ratios de levier, à noter que le taux annuel applicable ne pourra en aucun cas excéder 3,75%.

Le 23 décembre 2020, le Groupe a émis un emprunt obligataire à échéance le 20 mai 2027. La valeur nominale de cet emprunt est de 60 millions d'euros, soit 600 obligations d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune. Les obligations portent intérêt au taux fixe de 4,00 % l'an et ce jusqu'au 20 mai 2021. À partir de cette date, les taux d'intérêts annuels applicables seront fonction des ratios de levier, à noter que le taux annuel applicable ne pourra en aucun cas excéder 3,75%.

COVID 19

Protection des salariés

Dès février 2020, une cellule de crise a été mise en place pour prendre les mesures nécessaires à la protection de la santé et de la sécurité des salariés et

à la poursuite des activités.

Au début du confinement (17 mars 2020), la grande majorité des salariés (productifs et non productifs) étaient en situation de télétravail avec un matériel adapté. En France, plus de 82 % des salariés productifs et plus de 98 % des salariés non productifs ont pleinement adopté le travail à domicile. Les mesures mises en œuvre pendant le confinement peuvent être résumées comme suit :

- Espace collaboratif de communication pour maintenir la proximité entre les salariés ;
- Support constant de la DSI pour répondre aux nombreuses sollicitations ;
- Réunions quotidiennes des managers pour communiquer les mesures à prendre, écouter et répondre aux difficultés rencontrées ;
- Ouverture d'une cellule d'écoute pour soutenir les salariés ;
- Interaction permanente avec les services généraux afin de permettre le retour des salariés sur site à l'issue du confinement : commandes de masques et gel hydroalcoolique, nettoyage renforcé des locaux, vérification des systèmes d'aération, marquage et affichage renforcés.

À l'issue du confinement (11 mai 2020), plusieurs plans de prévention (7 versions successives) ont été adoptés avec pour double objectif la protection des salariés et la poursuite des activités du Groupe. Ces plans ont, entre autres, porté sur les éléments suivants :

- Fourniture de gel hydroalcoolique et masques, nettoyage renforcé des sites et adaptation de la signalétique au sein des établissements pour indiquer les sens de circulation et les consignes à respecter ;
- Vérification des conditions de reprise d'activité de chaque client accueillant nos salariés ;
- Organisation du télétravail pour les salariés en situation de vulnérabilité et pour ceux le désirant. Depuis le 30 octobre 2020, le télétravail est de nouveau la norme ;
- Négociation et conclusion d'un avenant à l'accord sur le télétravail en vue de son déploiement ;
- Programme de formation des managers sur le management à distance compte tenu de la pérennisation des situations de télétravail.

Impact sur l'activité

Tout en protégeant ses employés, les dispositifs mis en place par le Groupe ont permis d'assurer la continuité des services pour l'ensemble des clients grâce à un recours au télétravail. Ainsi, le Groupe a rapidement déployé ses technologies de communication et de collaboration pour permettre le travail à distance chez ses clients.

Effet sur les états financiers

- **Comptabilisation des coûts induits par la Covid-19**
Comme recommandé par l'autorité des marchés financiers (AMF) et les normes comptables en France (ANC), tous les coûts supportés du fait du Covid-19 ont été comptabilisés dans le résultat d'exploitation. Il s'agit notamment des frais engagés pour permettre aux salariés de poursuivre leurs activités professionnelles en télétravail et les coûts supportés pour l'achat des masques, gels...
- **Subventions reçues de l'état et report de paiement des charges sociales**
Les mesures d'activité partielle mises en place du fait de la pandémie ont permis au Groupe de bénéficier des aides gouvernementales. Ces indemnités compensatrices reçues ont été comptabilisées en diminution des charges de personnel.
En outre, toujours dans le cadre des mesures de soutien, le Groupe a bénéficié en France d'un report de paiement des charges sociales dont le montant s'élève à environ 19.8 millions d'euros.

- Estimations des méthodes comptables

Les hypothèses comptables retenues par le Groupe pour la préparation des comptes annuels ont été revues afin de tenir compte de l'impact de la pandémie. Il s'agit notamment des méthodes d'évaluation des actifs incorporels et financiers tels que les logiciels, les titres de participation et fonds de commerce.

Distribution des dividendes

Du fait de la pandémie et de l'acquisition de Iecisa, l'Assemblée générale du 24 avril 2020 approuve la proposition du Conseil d'administration tenu à la même date de ne pas procéder à une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019.

2.2 Événements postérieurs à la clôture

Néant

2.3 Règles et principes comptables

PRÉAMBULE

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions de l'Autorité des normes comptables et plus particulièrement au règlement ANC n° 2018-07 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commerciaux

Les fonds de commerce ont une durée de vie illimitée et font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

La valeur d'utilité est appréciée sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de prévisions sur 5 ans ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur au bilan.

La quote-part des fonds de commerce liée à la clientèle est amortie sur 5 ans linéairement.

Logiciels et Frais de développement

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation de 1 à 5 ans.

Les logiciels créés à usage interne sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur le mode linéaire, à compter de la mise en service, sur la durée prévue d'utilisation de 5 à 10 ans.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur le mode linéaire, à compter de la mise en service, sur la durée prévue d'utilisation de 5 ans.

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées, est considérée comme un indice de perte de valeur.

En particulier, la valeur au bilan des frais de développement activés est comparée à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des

flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), basée sur les budgets d'exploitation pour l'exercice à venir et des prévisions de chiffres d'affaires pour les quatre années suivantes. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur au bilan est supérieure à la valeur d'utilité.

Il est constaté un amortissement dérogatoire pour le montant des dépenses portées à l'actif tant sur les logiciels créés à usage interne que sur les frais de développement activés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- Matériel informatique : 1 à 5 ans ;
- Matériel de transport : 5 ans ;
- Matériel de bureau/autres : 5 à 10 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les frais liés à ces acquisitions sont enregistrés en charges exceptionnelles.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte, notamment, de la quote-part d'Inetum dans les capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de prévisions sur 5 ans ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

Les actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions à objectifs multiples sont considérées comme des titres immobilisés. Lorsque leur valeur d'acquisition est inférieure à la moyenne des cours du dernier mois, une dépréciation est enregistrée correspondant à la différence entre le cours historique et la moyenne des cours du mois.

Créances rattachées à des participations

Dans le cadre de la gestion de leur trésorerie, Inetum et ses filiales ont des intérêts financiers communs. Une optimisation de la gestion de leurs flux et de leurs besoins et excédents de trésorerie est réalisée par la Société mère. Ces opérations sont réglementées par les conventions de trésorerie signées entre Inetum et ses filiales.

Les sommes mises à la disposition de Inetum par ses filiales sont rémunérées sur la base de la moyenne trimestrielle Euribor 3 mois + 0,75 %.

Les sommes prêtées par Inetum à ses filiales sont rémunérées sur la base de la moyenne trimestrielle Euribor 3 mois + 1,25 %.

Cette règle de calcul des intérêts sur comptes courants a pour objectif de se rapprocher de la réalité économique des taux d'intérêt pratiqués par les banques et les établissements de crédit.

La décision de déprécier les comptes courants et créances rattachées à des filiales d'Inetum, est effectuée en tenant compte notamment des capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés.

ACTIF CIRCULANT

Clients et comptes rattachés

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

Les créances dont l'échéance est dépassée depuis plus de 12 mois font l'objet d'une analyse au cas par cas et d'une dépréciation en fonction du risque de non-recouvrement, le cas échéant, à l'exception des créances garanties par la société Euler Hermes Sfac et des créances sur les administrations qui ne

font pas l'objet de litiges.

Les créances faisant l'objet de litiges sont dépréciées au cas par cas.

AFFACTURAGE DES CRÉANCES CLIENTS

Inetum procède à l'affacturage de la majeure partie de ses créances clients auprès de BNP Paribas Factor. Une assurance couvre partiellement le risque de non-paiement.

En présence d'un contrat d'affacturage sans recours, les créances pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée ne sont pas maintenues dans le poste « clients ».

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

L'évaluation est estimée globalement par type de placement en fonction des cours officiels à la date de clôture de l'exercice.

CHARGES A RÉPARTIR

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges à étaler et repris sur la durée de l'emprunt.

Les frais d'augmentation de capital sont imputés nets d'impôt sur les primes d'émission.

CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux cours en vigueur au 31 décembre. Les pertes de change latentes dégagées à cette occasion sont provisionnées.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui peuvent être évalués de manière fiable.

Inetum ne provisionne pas ses engagements relatifs aux avantages du personnel à long terme. Les engagements de retraite figurent en engagements hors bilan, ils sont évalués conformément aux dispositions de la recommandation n° 2018-07 de l'ANC.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux et de change, Inetum est amené à souscrire des instruments dérivés. Inetum applique un traitement comptable de couverture conformément à l'article 372-2 du PCG. Pour être qualifié de couverture, il est notamment nécessaire que les instruments dérivés aient pour effet de réduire le risque de variation de valeur affectant l'élément couvert et que les variations de valeur de l'élément couvert et l'instrument dérivé soient corrélées.

Les écarts de taux dégagés sur ces instruments financiers sont comptabilisés en résultat financier.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

1. Assistance technique, conseil et intégration de systèmes en régie

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

2. Prestations faisant l'objet d'un forfait

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

3. Intégration de systèmes associée à des ventes de matériels

La part de revenu relative aux matériels est enregistrée lorsque le transfert des risques et avantages est effectué. Ce transfert a généralement lieu à la livraison, sauf dans les cas où les projets présentent un degré de complexité inhabituel et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Dans ce cas, le projet est considéré dans son ensemble et le revenu est enregistré à l'avancement.

La part de revenu relative aux prestations de services est enregistrée à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

4. Ventes de progiciels et de matériels

Pour les ventes de progiciels et de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu à la livraison.

5. Maintenance

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré *prorata temporis* sur la durée du contrat.

IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

L'impôt est calculé au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

1. Intégration fiscale

La société Inetum est tête de Groupe d'un périmètre d'intégration fiscale. Celui-ci comprend l'ensemble des filiales et sous-filiales françaises détenues à 100 % au 1^{er} janvier de l'exercice.

Inetum constate en résultat la charge d'impôt correspondant au résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale. L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits des sociétés intégrées n'est pas restituée par Inetum.

2. CIR

Les crédits d'impôt recherche sont comptabilisés en produit d'impôt.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments, qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société.

2.4 Notes sur le bilan

NOTE 1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.19	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.20
Frais d'établissement	437	-	-	-	437
Fonds de commerce	134 946	-	-	14 206	149 152
Relations Clientèle	16 160	-	-	-	16 160
Frais de développement	9 114	-	-	3 678	12 792
Logiciels	34 390	247	-	4 337	38 974
Immobilisations incorporelles en-cours	15 814	12 258	(1 801)	(7 257)	19 014
Valeurs brutes	210 861	12 505	(1 801)	14 964	236 528
Frais d'établissement	437	-	-	-	437
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Relations Clientèle	11 208	610	-	-	11 818
Frais de développement	5 780	1 728	-	-	7 508
Logiciels	27 488	3 057	-	753	31 298
Immobilisations incorporelles en-cours	-	-	-	-	-
Amortissements	44 913	5 395	-	753	51 064
Fonds de commerce	6 695	-	-	-	6 695
Logiciels	1 578	-	(618)	-	960
Dépréciations	8 273	-	-	618	7 655
Valeurs nettes	157 676	7 110	-	14 211	177 809

L'augmentation du poste Fonds de commerce se ventile de la manière suivante (en milliers d'euros) :

Sociétés absorbées	Fonds de commerce
ADDSTONES	11 013
GFI BT	1 264
CYNAPSYS	109
CIS	
ROFF	1 819
Total Brut	14 206
Provision pour dépréciation	-
Total Net	14 206

Les provisions pour dépréciation de logiciels concernent, à hauteur de 860 milliers d'euros le logiciel à usage interne Théseus dont la mise au rebut est anticipée suite au changement prévu d'ERP au sein du groupe, et d'autres logiciels acquis à hauteur de 100 milliers d'euros.

Les immobilisations incorporelles en cours concernent des projets sur des logiciels à usage interne ainsi que des frais de développement ;

Les relations clientèle se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Date d'acquisition	Valeur Brute	Dotation 2020	Amort Cumulé	Valeur Nette
Gfi BUS - Relation Clientèle	01.10.15	14 094	610	9 752	4 342
Gfi IES - Relation Clientèle	01.07.06	1 066		1 066	
Euvoxa - Relation Clientèle	01.01.09	1 000		1 000	
TOTAL		16 160	610	11 818	4 342

NOTE 2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.19	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.20
Matériel de transport	141		(78)	22	85
Instal.techniques, matériel et outillage	21 978	1 683	(159)	127	23 629
Matériel et mobilier de bureau	6 289	225	(1)	104	6 617
Matériel informatique	5 487	1 255	(257)	387	6 872
Immobilisations en cours	49	22	(35)		36
Autres immobilisations corporelles	16				16
Valeurs brutes	33 960	3 185	(530)	640	37 255
Matériel de transport	141		(78)	22	85
Instal.techniques, matériel et outillage	11 073	2 159	(65)	72	13 239
Matériel et mobilier de bureau	3 482	525	(1)	70	4 076
Matériel informatique	4 247	797	(255)	313	5 102
Amortissements	18 943	3 481	(399)	477	22 502
Valeurs nettes	15 016	(296)	(131)	163	14 753

NOTE 3 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.19	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.20
Titres de participations	328 972	91 867	-	(5 953)	414 886
Actions propres	486	-	-	-	486
Versement d'apport non capitalisé	5 823	-	-	-	5 823
Créances rattachées à des participations	100 610	273 108	(89 859)	-	283 859
Prêts	10 417	1 607	(9)	622	12 637
Dépôts	4 061	93	(108)	35	4 081
Compte de garantie	-	-	-	-	-
Autres créances immobilisées	1 516		(280)	35	1 271
Valeurs brutes	451 885	366 675	(90 256)	(5 261)	723 044
Titres de participations	5 522	1 263	(183)	-	6 602
Versement d'apport non capitalisé	5 823	-	-	-	5 823
Créances rattachées à des participations	15 397	182	(291)	-	15 288
Dépréciations	26 742	1 445	(474)	-	27 712
Valeurs nettes	425 145	365 230	(89 782)	(5 261)	695 332

TITRES DE PARTICIPATIONS

Les participations sont détaillées dans le tableau des filiales et participations figurant en note 23.

L'augmentation de la valeur brute des titres de participation correspondent aux titres suivants :

- titres GFI Grupo Corporativo pour un montant de 88366 milliers d'euros suite à une souscription d'augmentation de capital ;
- titres Cynapsys Inc pour un montant de 3 501 milliers d'euros ;
- titres Cynapsys France pour un montant de 110 milliers d'euros ;
- titres Roff France pour un montant de 3 milliers d'euros.

La diminution de la valeur brute des titres de participation correspond aux titres des sociétés rachetées au 31/12/2020 suivants :

- titres Addstones pour un montant de 3011 milliers d'euros ;
- titres GFI Business Transformation pour un montant de 2 037 milliers d'euros ;
- titres GFI Conseil et Intégration de Solutions pour un montant de 905 milliers d'euros ;
- titres ROFF France pour un montant de 3 milliers d'euros.

Les dépréciations de titres de participation, compte tenu des valeurs d'inventaire déterminées au 31 décembre 2020 (sur la base des prévisions sur 5 ans avec des taux d'actualisation de 9 % et 12 %), et de la situation nette comptable des filiales, s'élèvent à 6602 milliers d'euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Inetum Business Solutions France pour 2 605 milliers d'euros ;
- Inetum UK Limited pour 1 637 milliers d'euros ;
- Inetum Holding Tunisie pour 1 263 milliers d'euros ;
- Inetum Africa pour 842 milliers d'euros ;
- Inetum Cote d'Ivoire pour 253 milliers d'euros.
-

ACTIONS PROPRES

Les actions propres s'élèvent à 466 milliers d'euros, correspondant à 70 030 titres représentant 0,1 % du capital social.

VERSEMENT D'APPORT NON CAPITALISÉ

Le versement d'apport non capitalisé correspond à un versement en « quasi capital » de 5 823 milliers d'euros au profit de la filiale allemande Inetum Germany. Ce montant est totalement déprécié.

CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Les créances rattachées à des participations correspondent aux comptes courants des filiales, dans le cadre des conventions de trésorerie du Groupe.

Les dépréciations des créances rattachées à des participations s'élèvent à 15288 milliers d'euros et concernent les comptes courants de :

- Inetum Germany pour 12 810 milliers d'euros ;
- Inetum UK Limited pour 497 milliers d'euros ;
- Inetum Cote d'Ivoire pour 1 979 milliers d'euros ;

NOTE 4 Clients et comptes rattaché

(en milliers d'euros)	31.12.20	dont produits à recevoir	31.12.19
Clients hors Groupe	41 830		39 407
Clients Groupe	17 073		6 352
Créances cédées au factor	88 000		16 681
Factures à établir	77 810	77 810	87 453
Créances litigieuses	495		471
Effets à recevoir	0		9
Clients et comptes rattachés, brut	225 209	77 810	150 373
Dépréciation des créances douteuses	(15 571)		(1 610)
Clients et comptes rattachés, net	209 639	77 812	148 763

L'ensemble des créances clients et comptes rattachés présente des échéances inférieures à un an.

Suite à la mise en place du contrat de cessions de créances clients au factor sans recours, les créances cédées ne figurent plus dans le poste clients.

Les créances clients cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage sans recours représentent un montant TTC de 21 610 milliers d'euros.

NOTE 5 Autres créances

(en milliers d'euros)	31.12.20	dont produits à recevoir	31.12.19
<u>Etat et autres collectivités publiques</u>			
Créance de CICE	225		250
Autres Crédits d'impôts du groupe d'intégration fiscale	36 482		35 985
Taxe sur la valeur ajoutée	9 275		9 267
Autres impôts	1 927		1 672
Autres produits à recevoir	0		84
<u>Filiales</u>			
Filiales intégrées fiscalement, Impôt sur les bénéfices	899		433
Comptes courants débiteurs Groupe	97 453		89 103
Créances liées au personnel	12 002	1 507	8 628
Débiteurs divers	83		48
Avoirs à recevoir	561	561	436
Total	158 907	2 068	145 906
Dépréciation des autres créances	0		0
Total autres créances	158 907	2 068	145 906

CRÉDITS D'IMPÔT DU GROUPE D'INTÉGRATION FISCALE

1. Crédit d'impôt recherche

Les crédits d'impôt recherche comprennent la part portée par la Société pour le compte de ses filiales intégrées fiscalement, à hauteur de 5 352 milliers d'euros. La contrepartie est présentée au passif en « Dettes fiscales » pour le même montant (cf. note 10 Dettes d'exploitation et autres).

ÉCHÉANCES

Les autres créances ont toutes une échéance inférieure à un an, à l'exception des créances de CIR afférentes aux exercices 2017 à 2020, pour un montant de 36 482 milliers d'euros.

NOTE 6 Comptes de régularisation

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation engagées au cours de l'exercice qui se rattachent à l'exercice suivant.

CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les charges à répartir sur plusieurs exercices correspondent aux frais engagés lors de la souscription :

- de l'emprunt obligataire en juillet 2018 de 90 millions d'€
- de l'emprunt de mai 2020 de 780 millions d'€
- de l'emprunt obligataire de mai 2020 de 40 millions d'€
- de l'emprunt obligataire de décembre 2020 de 60 millions d'€

Ces frais sont amortis sur la durée de vie respective de ces emprunts.

(en milliers)	Valeur brute 31.12.19	Amort. cumulés 31.12.19	Valeur nette 31.12.19	Augmentation	Amort.	Valeur nette 31.12.20
Frais d'émission emprunt obligataire 90M 2018	495	(101)	394	-	(71)	324
Frais d'émission emprunt 410M 2018	4 400	(1 432)	2 968	-	(2 968)	-
Frais d'émission emprunt 2020	857	-	857	7 460	(1 117)	7 200
Frais d'émission emprunt Obligataire 40M 2020				770	(78)	692
Frais d'émission emprunt Obligataire 60M 2020				630	(2)	628
Total des charges à répartir	5 752	(1 533)	4 219	8 860	(4 236)	8 844

NOTE 7 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Avant Affectation au 31.12.2019	Variation	Distribution de dividendes	TUP	Affectation du Résultat 2019	Résultat 2020	Avant Affectation au 31.12.2020
Capital	133 141	-	-		-	-	133 141
Primes d'émission	71 004	-	-		-	-	71 004
Primes de fusion	315	-	-	763	-	-	1 078
Réserve légale	11 734	-	-		1 329	-	13 063
Report à nouveau	74 333	-	-		25 255	-	99 588
Résultat de l'exercice	26 585	-	-		(26 584)	(24 234)	-24 234
Provisions réglementées	20 257	7 673	-			-	27 930
Total	337 369	7 673	-	763	-	(24 234)	321 570

CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève ainsi à 133 141 542 euros, composé de 66 570 771 actions de 2 euros de valeur nominale. Ces actions sont toutes de même catégorie. Les actions propres ne donnent pas lieu au versement de dividendes.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires cumulés constatés sur les logiciels développés destinés à un usage interne et aux frais de développement activés.

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Droits à l'attribution d'actions gratuites : plan du 21 janvier 2016

Le Conseil d'administration, en date du 21 janvier 2016, avait décidé d'attribuer à certains salariés des droits à gratuite d'actions Gfi Informatique.

Le Conseil d'Administration du 21 février 2018, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, avait autorisé l'attribution définitive de 77 500 actions gratuites. 77 000 actions avaient été attribuées par prélèvement sur les actions existantes issues du programme de rachat.

Plan d'actions gratuites de 2020

Le 24 avril 2020, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a autorisé l'émission ou le transfert d'actions de performance gratuites, pour un montant maximum de 1,36 % du capital social de la Société (correspondant à 900.000 actions au moment de la décision susmentionnée), afin qu'elles soient attribuées à certains mandataires sociaux de la Société et salariés du Groupe, et a décidé d'autoriser le Conseil d'administration à adopter, dans les limites, modalités et conditions fixées par décision des actionnaires, ainsi qu'à attribuer gratuitement des actions de performance dans le cadre des plans dits :

- "Plan 1, Plan 1 bis, Plan 2" réservé aux salariés et nouveaux entrants
- "Plan 3" au bénéfice du Président-Directeur Général de la Société.

« Plan 1 et Plan 1Bis »

Dans les limites de l'autorisation accordée selon la 11ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 avril 2020, le Conseil d'administration, du 24 avril 2020, a approuvé le Plan 1 et le Conseil d'administration du 13 octobre 2020 a approuvé le Plan 1 bis qui consent à certains salariés et au mandataire social des droits à actions gratuites dont le nombre s'élève à 718 812.

Ces actions seront attribuées aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition minimale de deux ans et sous respect de conditions de présence et de performance. Toutefois, il convient de noter que dans le cadre du plan 1 bis, la période d'acquisition minimale de 2 ans sera calculée à compter de la date d'attribution soit le 13 octobre 2020.

« Plan 2 »

Dans les limites de l'autorisation accordée selon la 11ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 avril 2020 et le Conseil d'administration, du 24 avril 2020, qui consent à certains Corporate VPs et aux employés du groupe des droits à actions gratuites dont le nombre s'élève à 85 000.

Ces actions seront attribuées aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition minimale de deux ans et sous respect de conditions de présence et de performance.

« Plan 3 »

Dans les limites de l'autorisation accordée selon la 11ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 avril 2020, le Conseil d'administration, le 24 avril 2020, a approuvé le Plan 3 et a procédé, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, au bénéfice du Président et Directeur Général de la société et ce dans la limite de 100 000 actions.

Ces actions seront attribuées aux bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition minimale de deux ans et sous respect de conditions de présence et de performance.

Le Conseil d'administration du 25 février 2021 a constaté que les objectifs de performances relatifs à la Tranche 2 des Plans 1 et 1bis n'avaient pas été atteints au vu des éléments financiers de l'exercice 2020. Toutefois le Conseil d'administration, compte tenu des circonstances exceptionnelles ayant marqué l'exercice 2020 du fait de la pandémie et de ses conséquences sur les performances de la Société, propose d'allouer 40% du nombre d'actions gratuites correspondant à la Tranche 2 au profit des bénéficiaires (soit 18% du nombre total d'actions gratuites potentiellement allouées aux bénéficiaires), étant précisé que les autres conditions prévues aux Plans 1 et 1bis restent inchangées

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2020 envisagée est la suivante :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires :

- constate que le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 24 234 milliers d'euros ;
- décide d'affecter la perte au compte report à nouveau

NOTE 8 Provisions pour risques et charges

VARIATIONS DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31.12.20	31.12.19
Litiges prud'hommaux et divers risques salariaux	1 240	951
Risques fiscaux et sociaux	1 488	574
Total des provisions pour risques et charges	2 728	1 525

Les dotations et reprises aux provisions pour risques sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

NOTE 9 Dettes financières

Les échéances des emprunts et dettes au 31 décembre 2020 se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.20	échéances		31.12.19
		- 1 an	1 à 5 ans	
Emprunts obligataires	190 000		190 000	90 000
Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 036	2 036		1 234
Emprunts obligataires	192 036	2 036	190 000	91 234
Emprunts moyen terme auprès des établissements de crédit	424 218	44 654	379 564	196 842
Intérêts courus non échus	29	29	-	38
Tirage factor	-	-	-	-
Concours bancaires courants	81	81	-	133
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	424 328	44 764	379 564	197 013
Dettes rattachées à des participations Groupe	161 163	161 163		92 582
Caution reçue	1 160	1 160	-	1 160
Intérêts courus à payer	220	220	-	156
Dettes rattachées à des participations	162 542	162 543	-	93 898
Total	778 906	209 343	569 564	382 145

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Comme indiqué dans les faits marquants de l'exercice, Inetum a émis deux emprunts obligataires dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

Caractéristiques des emprunts obligataires

Date d'émission EO 90 m€	27.07.2018
Nombre d'obligations émises	900
Valeur nominale (en euros)	100 000
Prix d'émission (en euros)	100 000
Montant total de l'émission (en euros)	90 000 000
Taux d'intérêt (paiement annuel à terme échu)	3,25%
Date prévue de remboursement	31.07.2025
Date d'émission EO 40 m€	20.05.2020
Nombre d'obligations émises	400
Valeur nominale (en euros)	100 000
Prix d'émission (en euros)	100 000
Montant total de l'émission (en euros)	40 000 000
Taux d'intérêt (paiement annuel à terme échu)	4%
Date prévue de remboursement	20.05.2027
Date d'émission EO 60 m€	23.12.2020
Nombre d'obligations émises	600
Valeur nominale (en euros)	100 000
Prix d'émission (en euros)	100 000
Montant total de l'émission (en euros)	60 000 000
Taux d'intérêt (paiement annuel à terme échu)	4%
Date prévue de remboursement	20.05.2027

EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Emprunts auprès du pool bancaire

- Un emprunt syndiqué d'un montant total de 410 millions d'euros a été souscrit le 8 juin 2018. Il a fait l'objet d'un remboursement en mai 2020.
- Un emprunt d'un montant total de 780 millions d'euros a été souscrit le 24 avril 2020, celui-ci a fait l'objet d'un tirage de 446 545 milliers d'euros et d'un remboursement de 22 327 milliers d'euros.

Covenants bancaires

La Convention de crédit du 21 février 2018 auprès du pool d'établissements bancaires ainsi que les emprunts obligataires, comportent des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles.

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire, la Société s'est engagée à respecter certains plafonds d'investissements nets.

Sur la base du bilan et des performances 2020, Inetum se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par ces contrats, les covenants sont respectés à la date de publication.

NOTE 10 Dettes d'exploitation et autres

(en milliers d'euros)	31.12.20	dont charges à payer	31.12.19
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 168	-	1 099
Fournisseurs	26 571	-	31 225
Factures non parvenues	27 664	27 664	24 522
Dettes fournisseurs	54 235	27 664	55 747
Dettes sociales			
Comité entreprise et rémunérations dues	432	-	469
Provision congés payés, 13ème mois et ARTT	43 014	43 014	39 344
Provision pour bonus	4 695	4 695	2 061
Autres dettes envers le personnel	1 799	1 799	1 215
Dettes envers les organismes sociaux			
Organismes sociaux	50 148	-	30 895
Charges sociales sur provisions congés payés, 13ème mois et ARTT	18 755	18 755	18 231
Charges sociales sur provisions bonus	2 047	2 047	928
Provision Organic	1 205	1 205	1 252
Autres provisions sur charges (taxe apprentissage, taxe sur sur l'effort construction...)	5 353	5 353	6 017
Dettes fiscales			
Taxe sur la valeur ajoutée	54 078	54 078	57 245
Filiales intégrées fiscalement, Crédits d'impôts dus	5 353	-	6 293
Etat, Impôts sur les bénéfices	-	-	-
CET	873	873	2 414
TVTS	182	182	179
Prélèvement à la source	2 711	-	2 751
Autres provisions sur charges	65	-	225
Dettes fiscales et sociales	190 710	132 001	169 517
Fournisseurs d'immobilisations	595	-	913
Factures non parvenues d'immobilisations	245	245	345
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	840	245	1 258
Avoirs à établir	7 976	7 976	6 951
Créditeurs divers	827	827	6 578
Autres dettes	8 803	8 803	13 529

L'ensemble des dettes d'exploitation a une échéance inférieure à un an, à l'exception du crédit d'impôt dû aux filiales intégrées. Ce montant suivra le même échéancier que les créances liées (cf. note 5).

2.5 Notes sur le compte de résultat

NOTE 11 Chiffre d'affaires

(en milliers)	31.12.20	France	Etranger
Ventes de marchandises	1 138	1 023	115
Ventes de services	732 634	703 905	28 729
Chiffre d'affaires	733 772	704 928	28 844
en %	100%	96%	4%

NOTE 12 Production immobilisée

La production immobilisée s'élève à 6 970 milliers d'euros, dont :

- 1 808 milliers d'euros concernent des frais de développement activés ;
- 5 162 milliers d'euros concernent des immobilisations destinées à un usage interne.

NOTE 13 Reprises de dépréciations, provisions et transferts de charges

(en milliers d'euros)	2020	2019
Reprises dépréciations sur actif circulant	1 781	1 463
Reprises dépréciations pour risques et charges	-	-
Transfert de charges	19 263	8 483
Total	21 045	9 946

Les transferts de charges comprennent principalement les éléments ci-dessous :

- des coûts de licenciements pour 7 156 milliers d'euros ;
- des frais d'étude et d'audit en vue d'acquérir de nouvelles participations pour un montant de 5 894 milliers d'euros ;
- des honoraires de conseils sur la gestion des participations acquises 2 769 milliers d'euros ;
- des coûts de déménagement pour un montant de 874 milliers d'euros ;
- de diverses autres charges d'exploitation pour 2 570 milliers d'euros.

NOTE 14 Dotations aux amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)		2020	2019
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	<i>note 1</i>	5 394	5 204
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	<i>note 2</i>	3 481	2 981
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	<i>note 6</i>	4 236	1 042
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		1 026	1 289
Total		14 138	10 516

NOTE 15 Résultat financier

Les éléments constitutifs du résultat financier sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2020	2019
Revenus des titres de participation	15 600	25 638
Revenus des comptes courants	6 564	2 870
Produits net sur cessions de VMP	-	-
Gains de change	33	7
Autres produits financiers	430	27
Reprises de dépréciations des titres de participation	183	1 470
Reprises de provisions pour charges financières	-	-
Reprises de dépréciation sur compte courant et créances rattachées	291	5 868
Reprises pour autres provisions financières		
Produits financiers	23 101	35 880
Intérêts sur emprunts	(16 970)	(10 252)
Intérêts sur compte courant	(810)	(467)
Intérêts bancaires	(20)	(189)
Intérêts d'affacturage	(407)	(468)
Pertes de change	(23)	(10)
Dépréciations des titres de participation	(1 263)	-
Dépréciations de compte courant et créances rattachées	(182)	(1 356)
Autres charges financières	(560)	(7 565)
Charges financières	(20 235)	(20 307)
RESULTAT FINANCIER	2 863	15 573

REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION

Inetum a perçu de ses filiales en 2020 un montant de dividendes de 15 600 milliers d'euros détaillé comme suit :

- 11 600 milliers d'euros de Inetum Real Dolmen Belgium
- 3 000 milliers d'euros de Inetum Software France
- 200 milliers d'euros de GFI Business Transformation
- 400 milliers d'euros de Inetum Luxembourg
- 400 milliers d'euros de GFI Conseil et Intégration de Solutions

DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS ET COMPTES COURANTS GROUPE

Les reprises de provision sur les titres de participation concernent Inetum Business Solutions France à hauteur de 183 milliers d'euros. Les dotations de provision sur les titres de participations concernent Inetum Holding Tunisie pour 1 263 milliers d'euros.

Les dotations de provisions pour dépréciation des comptes courants groupe et des créances rattachées à des participations concernent Inetum UK pour 167 milliers d'euros et Inetum Germany pour 15 milliers d'euros.

Enfin, les reprises pour dépréciation des comptes courants groupe et des créances rattachées à des participations sont relatives à la filiale Inetum Côte d'Ivoire pour 291 milliers d'euros.

AUTRES PRODUITS FINANCIERS

Suite à la TUP de sa filiale GFI Conseil et Intégrations de Solutions, Inetum a constaté un boni de TUP de 389 Milliers d'euros.

NOTE 16 Résultat exceptionnel

Les éléments constitutifs du résultat exceptionnel sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2020	Produits exceptionnels 2020	Charges exceptionnelles 2020
Coûts des licenciements	(7 156)	-	(7 156)
Coût des études et audits d'acquisitions	(5 894)	-	(5 894)
Honoraires et charges diverses sur opérations exceptionnelles	(5 567)	-	(5 567)
Coût des loyers et charges versées sur bureaux vacants	(874)	-	(874)
Coûts des redressements fiscaux	(141)	-	(141)
Autres	6 222	6 222	-
Produits et charges exceptionnels sur opérations de gestion	(13 410)	6 222	(19 632)
Bonis et malis sur achat d'actions propres	-	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	(94)	1	(95)
Cessions d'immobilisations financières	(15)	-	(15)
Produits et charges exceptionnels sur opérations en capital	(109)	1	(110)
Dotation et reprises aux provisions pour risques exceptionnels	(13 893)	75	(13 968)
Dotations et reprises aux amortissements dérogatoires	(7 673)	2 784	(10 457)
Dotations et reprises aux provisions sur litiges prud'homaux et autres risques sociaux	(216)	214	(430)
Autres dotations et reprises	(850)	-	(850)
Dotations et reprises sur provisions exceptionnelles	(22 632)	3 073	(25 705)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(36 152)	9 295	(45 447)

COÛTS DES LICENCIEMENTS

Les coûts de licenciement relatifs aux restructurations réalisées ne sont pas considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société. Ces coûts, nets des reprises de provisions correspondantes s'élèvent à 7 156 milliers d'euros sur l'exercice 2020.

COÛTS DES ÉTUDES ET AUDITS D'ACQUISITIONS

Ces coûts sont relatifs aux études et audits de sociétés cibles dans le cadre de notre stratégie de croissance externe. Ils s'élèvent à 5 894 milliers d'euros. Le cas échéant, ces coûts ont été refacturés aux filiales ayant acquis les titres des sociétés.

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES SUR OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Ces coûts correspondent à des honoraires considérés comme non inhérents à l'activité opérationnelle de la Société. Ils s'élèvent à 5 567 milliers d'euros.

COÛTS DES LOYERS ET CHARGES VERSÉS SUR BUREAUX VACANTS

Ces coûts sont liés aux divers déménagements et charges afférentes aux locaux restants inoccupés durant l'exercice soit un montant de 874 milliers d'euros.

DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES EXCEPTIONNELS

Les Dotations aux provisions pour risques exceptionnels comprennent la dépréciation de 13,9 millions d'euros comptabilisée au titre de la liquidation du client Kidiliz.

NOTE 17 Participation des salariés

Dans le cadre de l'accord passé au sein de l'unité économique et sociale regroupant Inetum et Inetum Software, la participation de l'exercice est calculée selon une formule dérogatoire, sauf dans le cas où la règle de droit commun serait plus avantageuse pour les salariés.

La Société ne distribuera pas de participation au titre de l'année 2020 aux salariés de l'UES.

NOTE 18 Impôt sur les bénéfices

Au titre de l'exercice, la Société a enregistré un produit net d'impôts de 8 429 milliers d'euros, qui se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Courant	Exceptionnel	2020
Résultat net comptable	3 489	(36 152)	(32 663)
- Impôt sur les sociétés	8 429		8 429
Résultat comptable avant impôt et participation	11 918	(36 152)	(24 234)
Réintégrations	3 241	15 165	18 406
Déductions	(25 434)	(15 334)	(40 768)
Base imposable transmise au Groupe d'intégration fiscale	(10 275)	(36 321)	(46 596)
Impôt sur les bénéfices, produit sur les sociétés intégrées			898
Impôt sur les bénéfices, charge du Groupe d'intégration fiscale			-
Total impôt sur les bénéfices			898
Contribution sur les dividendes versés et autres			
Autres			
Crédit d'impôt Mécénat			
Crédit d'impôt famille			34
Crédit d'impôt recherche			7 497
Total Impôt sur les sociétés			8 429

INTÉGRATION FISCALE

En France, le périmètre d'intégration fiscale d'Inetum au 31 décembre 2020 comprend le résultat des 5 sociétés suivantes :

Inetum, Inetum Software France, Inetum Business Solutions France, Inetum Immobilier France, Inetum Modernisations Solutions.

DÉFICIT FISCAL

La Société dispose d'un déficit fiscal reportable.

- de 98 130 milliers d'euros au titre du groupe d'intégration fiscale dont elle est la mère

- de 2 085 milliers d'euros au titre de ses déficits propres.
- Dans le cadre de l'intégration fiscale, GFI Informatique a utilisé les pertes fiscales de ses filiales intégrées et n'a pas provisionné la restitution de l'économie d'impôt réalisée.

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	Base	Impôts
Contribution solidarité	1 205	402
Participation à l'effort de construction	-	-
Total allègements	1 205	402

2.6 Autres informations

NOTE 19 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

(en milliers d'euros)	2020	2019
Garanties de paiement des loyers	158	158
Garanties sur contrats clients	880	1 128
Garanties sur contrats fournisseurs	4	41
Cautions bancaires	1 042	1 327
Cautions Bancaires	2 080	2 080
Lettre de Confort	22 500	
Garantie Autonome	1 487	
Garanties données au profit de filiales	26 067	2 080
Sur contrats de location immobilière	17 499	29 018
Sur contrats de location mobilière	509	2 574
Engagements au titres des contrats de location	18 008	31 592
Sur indemnités de départ à la retraite	52 468	49 426
Autres	52 468	49 426

Garanties données au profit des filiales

Des cautions bancaires ont été données au profit de :

- Inetum Modernisations Solutions pour un montant de 2 000 milliers d'euros ;
- Roff pour un montant de 80 milliers d'euros.

Engagement sur contrats de location immobilière

Au titre de ses engagements sur contrats de location immobilière, la Société porte notamment les contrats suivants :

- bail du siège social à Saint-Ouen : renouvelé le 26 octobre 2015 pour une période de 6 ans fermes. Au 31 décembre 2020, l'engagement correspondant s'élève à 4.2 millions d'euros ;
- bail du site de Toulouse : conclu en 2012 pour une durée ferme de 9 ans. Au 31 décembre 2020, l'engagement correspondant s'élève à 1.7 millions d'euros ;
- bail de la Rue Mozart à Clichy : conclu en 2014 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2020, l'engagement correspondant s'élève

- à 967 millions d'euros ;
- bail du site de Meudon conclu en 2015 pour une durée ferme de 9 ans. Au 31 décembre 2020, l'engagement correspondant s'élève à 2 millions d'euros ;
- bail du site de Lyon conclu en 2016 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2020, l'engagement correspondant s'élève à 0.8 millions d'euros.
- bail du site de Courbevoie conclu en mars 2018 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2020, l'engagement correspondant s'élève à 1.9 millions d'euros.

Engagements sur contrats de location mobilière

Les loyers restants dus sur contrats de location de matériel au 31 décembre 2020 sont les suivants :

- à moins d'un an : 509 milliers d'euros.

Taxe sur l'effort construction

La Société a prévu d'acquitter la Taxe sur l'effort de construction due au titre de l'exercice 2020 par versement auprès d'un organisme collecteur agréé sous forme de prêt à long terme. Ce versement interviendra fin 2021 pour un montant de 1 696 milliers d'euros.

Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements pris par Inetum concernant les indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 52 468 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 49 426 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Ces engagements sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les indemnités légales et conventionnelles sont calculées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément aux normes applicables. Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas, le taux moyen de charges sociales appliqué est de 47 %. Le calcul des engagements tient compte :

- d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par classe d'âge, le taux moyen retenu en 2020 ressortant à 12% ;
- d'un taux de revalorisation des salaires moyen de 1.30%. Comparé au taux observé en 2019 (compris entre 2,25 % et 3,00 %), celui-ci est relativement faible du fait de la crise sanitaire ;
- et des tables de mortalité INSEE TH/TF 2014-2016 par sexe ;

La durée du régime est estimée à 12,1 ans, le taux d'actualisation retenu s'élève à 0,54 % (*versus* 0,77 % fin 2019).

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Engagements donnés dans le cadre des opérations de financement

LIMITATIONS CONTRACTUELLES À LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire et obligataire en France, le Groupe s'est engagé à adopter une politique de distribution de dividendes cohérente avec les contraintes de remboursement de la dette et du paiement des intérêts liés. Notamment, ces distributions sont limitées à 40 % du résultat net consolidé part du Groupe pour un niveau de ratio R2 supérieur à 1,25.

COVENANTS

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire en France, le Groupe est engagé à respecter notamment des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles.

Couvertures de taux

Au 31 décembre 2020, Inetum dispose des instruments financiers suivants :

Nature	Date d'émission	Échéance	Contre partie	(en milliers d'euros)						
				Couverture en EUR 31/12/2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur de Marché
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 5 ans	30/06/2020	31/03/2025	CACIB	52 250	5 500	5 500	5 500	5 500	30 250	-342
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 5 ans	30/06/2020	31/03/2025	CAIDF	47 500	5 000	5 000	5 000	5 000	27 500	-345
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 5 ans	30/06/2020	31/03/2025	SG	57 000	6 000	6 000	6 000	6 000	33 000	-333
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 5 ans	30/06/2020	31/03/2025	CIC	19 000	2 000	2 000	2 000	2 000	11 000	-133
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 5 ans	30/06/2020	31/03/2025	PALA	19 000	2 000	2 000	2 000	2 000	11 000	-232
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 5 ans	30/06/2020	31/03/2025	ING	19 000	2 000	2 000	2 000	2 000	11 000	-126
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 5 ans	30/06/2020	31/03/2025	BNP	71 250	7 500	7 500	7 500	7 500	41 250	-185
				285 000	30 000	30 000	30 000	30 000	165 000	-1 697

L'exposition d'Inetum au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée au niveau de l'endettement financier de la Société. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable. Dans cet objectif, le Groupe met en place des instruments de couverture. Les contrats de *swap* et de *Floor* sont les principaux instruments utilisés. Au 31 décembre 2020, après prise en compte des instruments de couverture, 78% de la dette de la Société envers les établissements bancaires est à taux d'intérêt fixe.

Risques de change

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectués dans la zone Euro.

Les flux intragroupe en devises étrangères sont extrêmement limités. Lorsque Inetum investit directement ou indirectement dans une filiale étrangère, l'investissement est généralement réalisé dans la devise du pays qui en bénéficie.

À la connaissance de la Société, la présentation n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes en vigueur.

NOTE 20 Rémunération des dirigeants

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versé au cours des exercices 2019 et 2020 aux membres des organes d'administration et de direction se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale
2020	1 036	2 500	4	459	3 999
2019	896	500	4	433	1 833

NOTE 21 Effectif moyen

L'effectif moyen de la Société est le suivant :

Effectif moyen	2020	2019
Cadres	7 472	7 372
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1 134	1 245
Total	8 606	8 617

NOTE 22 Informations concernant les entreprises liées

Les éléments concernant les entreprises liées et les participations sont résumés comme suit :

(en milliers d'euros)	2020
Participations brutes	415 372
Versement d'apport non capitalisé	5 823
Créances rattachées à des participations	283 859
Dépréciations des immobilisations financières	(27 712)
Dépôt et cautionnement versé	-
Dépôt et cautionnement reçu	(1 152)
Créances clients et comptes rattachés	21 194
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(5 411)
Autres créances : débiteurs divers	-
Autres créances : avoirs à recevoir	-
Autres créances : impôt intégration fiscale filiales	-
Autres dettes : CIR filiales	(5 353)
Autres dettes : avoirs à établir	(328)
Comptes courants débiteurs	97 453
Dépréciations des comptes courants débiteurs	-
Comptes courants créditeurs	(2 142)
Dettes rattachées à des participations	(159 241)
Produits d'exploitation	40 397
Charges d'exploitation	(42 900)
Produits financiers	23 068
Charges financières	(2 255)

NOTE 23 Tableau des filiales et des participations

Les filiales d'Inetum sont les sociétés suivantes :

Dénomination sociale	Siège social	N° SIREN
<u>Participations françaises</u>		
Inetum Software France	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 340 546 993
Inetum Business Solutions France	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 315 930 578
Inetum Immobilier France	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 350 934 139
Gfi 7 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 808 372 924
Gfi 8 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 808 373 161
Gfi 9 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 808 373 237
Gfi 10	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 803 741 768
Inetum Africa	9-11, rue Benoit Malon	92150 Suresnes 389 150 137
Dacrydium Interactive Paris	nc	nc
T&BS	25 rue Saint Didier	75016 Paris 810 060 194
<u>Participations étrangères</u>		
Inetum Reakdolmen Belgium	Avenue Vaucamps 42	1654 Huizingen B E0 429.037.235
Inetum Espana	Traversia Costa Brava 4	28034 Madrid A28855260
Inetum Tech Portugal	Ed. Atlantis, Av. D. João II, n°44C, Piso 4 - Parque das Nações	1990-095 Lisboa PT502726890
Inetum Suisse	Chemin des Aulx, 10	1228 Plan-les-Ouates CHE-106,845,930
Inetum Luxembourg	33 rue d'Eich	1461Luxembourg B 52 391
Inetum Holding Maroc	Parc Casaneashore, Sh. 28, plateau 701- 1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca 113 607
Inetum Offshore Maroc	Parc Casa Nearshore, Sh. 28, plateau 501- 601, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca 163 083
Inetum UK Limited	Albany House, Claremont Lane, Esher	Surrey KT10 9FQ 05054175
Inetum Polska	ul.Wołoska 24	02-675 Warszawa 0000008546
Inetum Cote d'Ivoire	06 Il Plateaux les Vallons, Avenue BOGA Doudou	06 BP 1293 Abidjan 8809862N
Inetum Holding Tunisie	Immeuble Horizon, Rue de la bourse les berges du lac 2	1053 Tunis 1173244k
Gfi Tunisie	Résidence Riadh Soukra- Bloc Fofal-AM	2045 El Aouina-Tunis 1515958R
Inetum Middle East Software House LLC	Wesbury Office Tower Unit 1705, Al Abria Street, Business Bay	Dubai 1340 407
Inetum Egypt	Building 68, Street 115, Maadi	Cairo 107 010

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)		Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
A-FILIALES (10 % au moins du capital détenu par la société)						
Participations françaises						
Inetum Software France	France	7 977	3 182	100%	22 075	22 075
Inetum Business Solutions France	France	347	(310)	100%	4 803	2 198
Inetum Immobilier France	France	1	242	100%	1	1
Gfi 7 SARL	France	1	-	100%	1	1
Gfi 8 SARL	France	1	-	100%	1	1
Gfi 9 SARL	France	1	-	100%	1	1
Gfi 10	France	0,1		100%	-	
Inetum Africa	France	7	476	100%	1 321	479
Dacrydium Interactive Paris	France	nc	nc	nc	nc	nc
T&BS	France	14	(284)	51%	400	400
Participations étrangères						
Inetum Realdolmen Belgium	Belgique	31 154	20 508	100%	195 650	195 650
Inetum Espana	Espagne	95 578	109 744	52,14%	88 968	88 968
Inetum Tech Portugal	Portugal	1 500	7 506	100%	10 923	10 923
Inetum Suisse	Suisse	30 161	5 506	100%	74 599	74 599
Inetum Luxembourg	Luxembourg	1 000	870	100%	921	921
Inetum Holding Maroc	Maroc	1 656	(233)	100%	1 895	1 895
Inetum Offshore Maroc	Maroc	36	2 084	100%	36	36
Inetum UK Limited	Royaume-Uni	196	(1 022)	100%	1 638	-
Inetum Polska	Pologne	687	11 015	100%	7 642	7 642
Inetum Cote d'Ivoire	Côte d'Ivoire	228	(2 183)	100%	253	-
Inetum Holding Tunisie	Tunisie	418	1 879	100%	3 501	2 238
Gfi Tunisie	Tunisie	336	(255)	100%	-	
Inetum Middle East Software House LLC	EAU	300AED	(1 223)	49%	-	
Inetum Egypt	Egypte	500EGP	nc	100%	250	250
B- AUTRES PARTICIPATIONS		nc	nc	8%	9	7
C- ACTIONS AUTODETENUES					486	486
TOTAL					415 372	408 770

(en milliers d'euros)		Prêts et avances consentis par la société	Provision sur créances	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
-----------------------	--	---	------------------------------	--	-----------------------	--	--

A-FILIALES (10 % au moins du capital détenu par la société)

Participations françaises

Inetum Software France	France	-	-	-	115 461	5 922	3 000
Inetum Business Solutions France	France	-	-	-	9 213	(82)	-
Inetum Immobilier France	France	-	-	-	81	50	-
Gfi 7 SARL	France	-	-	-	-	-	-
Gfi 8 SARL	France	-	-	-	-	-	-
Gfi 9 SARL	France	-	-	-	-	-	-
Gfi 10	France	-	-	-	-	-	-
Inetum Africa	France	-	-	-	77	1	-
Dacrydium Interactive Paris	France	nc	nc	nc	nc	nc	nc
T&BS	France	-	-	-	335	(27)	-

Participations étrangères

Inetum Realdolmen Belgium	Belgique				276 724	17 730	11 600
Inetum Espana	Espagne	177 987			129 386	(3 963)	
Inetum Tech Portugal	Portugal	35 320	-	-	35 993	(1 577)	-
Inetum Suisse	Suisse	-	-	-	8 651	(751)	-
Inetum Luxembourg	Luxembourg	17 300	-	-	20 105	902	400
Inetum Holding Maroc	Maroc	7 000	-	-	318	(112)	-
Inetum Offshore Maroc	Maroc	-	-	-	8 387	599	-
Inetum UK Limited	Royaume-Uni	1 069	(497)	-	459	(140)	-
Inetum Polska	Pologne	10 843			19 031	1 651	-
Inetum Cote d'Ivoire	Côte d'Ivoire	2 682	(1 979)	-	2 485	(586)	-
Inetum Holding Tunisie	Tunisie				3 613	(852)	
Gfi Tunisie	Tunisie	-			-	313	
Inetum Middle East Software House LLC	EAU	2 792			2 792	(100)	
Inetum Egypt	Egypte				nc	nc	

B- AUTRES PARTICIPATIONS

	-	-	nc	nc	-
--	---	---	----	----	---

C- ACTIONS AUTODETENUES

TOTAL	254 993	(2 476)	0	633 111	18 978	15 000
--------------	----------------	----------------	----------	----------------	---------------	---------------

Inventaire des valeurs mobilières

(en milliers)	Nombre de titres	Valeur nette comptable 31.12.2020
<u>Participations françaises</u>		
Inetum Software France	10 466 439	22 075
Inetum Business Solutions France	5 925	2 198
Inetum Immobilier France	651	1
Gfi 7 SARL	100	1
Gfi 8 SARL	100	1
Gfi 9 SARL	100	1
Gfi 10		-
Inetum Africa	500	479
Dacrydium Interactive Paris	2	nc
T&BS	7 287	400
<u>Participations étrangères</u>		
Inetum Realdolmen Belgium	5 207 767	195 650
Inetum Espana	100 000	88 968
Inetum Tech Portugal	12 000	10 923
Inetum Suisse	9 428 334	74 599
Inetum Luxembourg	3 700	921
Inetum Holding Maroc	185 000	1 895
Inetum Offshore Maroc	4 000	36
Inetum UK Limited	150 000	-
Inetum Polska	6 000	7 641
Inetum Cote d'Invoire	15 000	-
Inetum Holding Tunisie	113 332	2 238
Gfi Tunisie	100	-
Inetum Middle East Software House LLC	147	-
Inetum Egypt	500 000	250
<u>Actions auto-détenues</u>		
Inetum	70 030	486
Total		408 763

NOTE 24 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES

Société Mannai Corporation
Ramada Junction
Salwa Road PO Box 76
Doha, Qatar.

Les états financiers sont disponibles sur le site :

- -> <https://mannai.com/investor-relations/financial-reports>